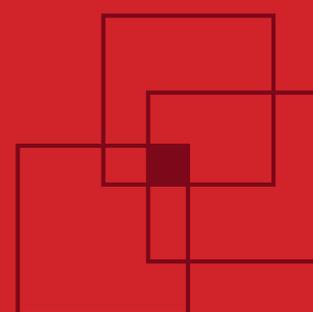




Bureau
international
du Travail
Genève



Manuel de formation sur l'évaluation et la gestion des risques au travail pour les petites et moyennes entreprises



Programme sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement
(SafeWork)

Manuel de formation sur l'évaluation et la gestion des risques au travail

**pour les petites
et moyennes entreprises**

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée au Bureau des publications (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Visitez le site www.ifro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

Manuel de formation sur l'évaluation et la gestion des risques au travail pour les petites et moyennes entreprises
Première édition 2013

ISBN 978-92-2-227065-1 (pdf Web)

Cette publication a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de l'OIT et ne peut en aucun cas être considéré comme le reflet de l'opinion de l'Union européenne.

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part du Bureau international du Travail, aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs, et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique, de la part du Bureau international du Travail, aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse; ou par courriel: pubvente@ilo.org.
Visitez notre site Web: www.ilo.org/publns

Ce manuel de formation a été élaboré dans le cadre du projet intitulé «Etablir un lien entre la sécurité et la santé au travail et le développement économique durable: de la théorie et des généralités aux convictions et à l'action» (2009-2012), financé par l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (Swedish International Development Cooperation Agency – Sida).

Le projet a pour objet de promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail pour l'ensemble des travailleurs grâce au développement de produits globaux destinés à remédier au manque de méthodologie et d'information dans le domaine et grâce à la mobilisation d'acteurs nationaux en faveur de la mise en œuvre de mesures concrètes aux niveaux national, local et de l'entreprise. Ce projet a donné lieu à la réalisation d'un matériel de formation, d'outils pratiques et d'un programme de travail destinés à renforcer les moyens existants aux niveaux national et local en matière de sécurité et de santé au travail et à aider les participants à élaborer et à mettre en place des politiques et des programmes de sécurité et de santé au travail.

Préface

Ce manuel de formation sur l'évaluation et la gestion des risques au travail vise, en premier lieu, à donner aux propriétaires et aux dirigeants de petites et moyennes entreprises (PME) les moyens de prendre des mesures destinées à améliorer la sécurité et la santé sur leurs lieux de travail.

Les accidents et maladies liés au travail peuvent détruire des vies et nuire aux entreprises s'il y a perte de production, dommages occasionnés sur des machines, augmentation des frais d'assurance, etc. Ce sont des problèmes que les petites entreprises, particulièrement vulnérables à l'impact des accidents et maladies liés au travail, ne peuvent se permettre – tant moralement qu'économiquement. Ce manuel de formation a précisément été conçu pour éviter ce genre de situations.

L'évaluation des risques est un outil fondamental dans la gestion de la sécurité et de la santé au travail au niveau d'une entreprise. Elle donne aux employeurs et aux entreprises les moyens d'être proactifs, d'identifier les dangers et de prendre des mesures pour remédier aux problèmes avant qu'ils ne causent un accident ou une maladie. Ainsi que le montre le présent manuel de formation, les solutions ne sont pas si difficiles à élaborer puisqu'elles reposent sur la connaissance approfondie du lieu de travail par son propriétaire et ses travailleurs. L'évaluation a pour but d'aider les employeurs et les travailleurs à trouver des solutions rentables et pratiques pour maîtriser les risques sur leurs lieux de travail.

Le manuel de formation est conçu pour aider les personnes qui dirigent des PME et celles qui y travaillent, ainsi que les personnes qui travaillent avec des PME ou qui leur fournissent des services, à régler, étape par étape, les détails logistiques relatifs à l'évaluation des risques. Il s'adresse principalement aux propriétaires/employeurs de PME, les personnes chargées – par la loi dans de nombreux pays – de veiller à ce que l'évaluation des risques fasse partie intégrante des activités de l'entreprise. Ce manuel de formation est également susceptible d'intéresser les travailleurs et leurs représentants sur le lieu de travail, les inspecteurs du travail, les organisations patronales et les syndicats qui pourront l'utiliser pour la formation de leurs membres.

Le manuel de formation se compose de trois modules. Le module principal est un outil d'apprentissage autonome qui couvre les cinq étapes de l'évaluation des risques. Il stimulera la confiance des propriétaires et des travailleurs de PME et leur donnera les moyens de mener à bien leur propre évaluation des risques. Le deuxième module contient la «boîte à outils» des formateurs. Il a été mis au point pour étayer les cours de formation sur l'évaluation des risques et pour aider les formateurs à concevoir des programmes d'évaluation des risques. Il comprend des fiches d'activités destinées à guider les participants tout au long du processus d'évaluation des risques. Enfin, le troisième module propose des exemples d'évaluations des risques dans certains secteurs professionnels où les PME sont prédominantes.

J'espère que ce manuel de formation atteindra son objectif, celui d'être un outil simple et pratique permettant aux employeurs et aux travailleurs de trouver des solutions économiques et concrètes et de maîtriser les risques sur leurs lieux de travail tant dans l'intérêt des travailleurs que dans celui des propriétaires.

Seiji Machida,
Directeur SafeWork

Remerciements

L'élaboration de ce manuel de formation n'aurait pas été possible sans l'aide financière apportée par l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (Sida).

M. Peter Hurst, consultant en matière de sécurité et de santé au travail, a rédigé et expérimenté ce manuel de formation lors d'un cours de formation avec des mandants de l'OIT représentant différents secteurs professionnels du Malawi. M^{me} Annie Rice et M. Andrew Christian du Programme SafeWork de l'OIT ont apporté leur soutien technique pour en établir la version définitive. M^{me} Amélie Schmitt, conseillère technique principale du projet financé par l'Agence Sida, en a coordonné l'élaboration.

Table des matières

Préface	v
Remerciements	vii
Introduction	1
Concernant le manuel de formation	4
PARTIE I MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES RISQUES	7
1. Concepts et terminologie de base relatifs à l'évaluation des risques	9
2. Mise en œuvre de l'évaluation des risques	13
<i>ÉTAPE n° 1: Identifier les dangers</i>	18
<i>ÉTAPE n° 2: Identifier les personnes qui pourraient subir un dommage et de quelle façon</i>	20
<i>ÉTAPE n° 3: Evaluer le risque – identifier et déterminer les mesures de contrôle des risques en matière de sécurité et de santé</i>	22
<i>ÉTAPE n° 4: Noter par écrit la personne responsable de la mise en œuvre des mesures de contrôle des risques, les mesures dont il s'agit et l'échéancier</i>	35
<i>ÉTAPE n° 5: Noter par écrit vos conclusions, contrôler et passer en revue votre évaluation des risques et la mettre à jour si nécessaire</i>	41
PARTIE II BOÎTE À OUTILS DU FORMATEUR	43
1. Planifier, diriger et évaluer les activités de formation: listes de contrôle pour formateurs	45
2. Activités en matière d'évaluation des risques	51
<i>Activité 1 – ÉTAPE n° 1: Identifier les dangers sur le lieu de travail</i>	52
<i>Activité 2 – ÉTAPE n° 2: Qui pourrait subir un dommage et de quelle façon?</i>	55
<i>Activité 3 – ÉTAPES n°s 3.A et 3.B: Identifier et déterminer les mesures de contrôle des risques</i>	57
<i>Activité 4 – ÉTAPE n° 4: Evaluer le niveau de risque et classer les risques par ordre de priorité pour établir un plan d'action</i>	59

PARTIE III	EXEMPLES D'ÉVALUATIONS	
DES RISQUES SUR CERTAINS LIEUX DE TRAVAIL		61
Exemple 1: Maçonnerie (construction)		65
Exemple 2: Centre d'appels		67
Exemple 3: Coiffure		69
Exemple 4: Réparation de véhicules à moteur		72
Exemple 5: Nettoyage des bureaux		75
Annexe: Informations complémentaires		77

Introduction

Bien que les petites et moyennes entreprises (PME) soient très importantes et représentent l'essentiel des entreprises à travers le monde, beaucoup ne parviennent pas à se développer ni même à survivre. Chaque année, des milliers de PME tombent en faillite du fait d'une productivité faible, de produits et services de mauvaise qualité ou de difficultés commerciales et financières. Ces obstacles découlent souvent de ces mêmes difficultés et de ce manque d'organisation qui rendent le travail dangereux et pénible. Les PME ont un potentiel inexploité pour réaliser des changements qui peuvent facilement améliorer la qualité des produits, les conditions de travail, la sécurité et la santé des travailleurs et permettre, d'une manière générale, de les rendre plus concurrentielles. Cependant, les outils et techniques nécessaires pour mettre en œuvre de tels changements¹ leur font souvent défaut.

L'évaluation des risques professionnels, élément central de la gestion des risques de l'entreprise, est un des outils ou une des techniques clés permettant d'améliorer les conditions de sécurité et de santé dans les PME. La gestion des risques englobe toutes sortes de solutions qui peuvent inclure les politiques de l'entreprise en matière de sécurité et de santé, les comités de sécurité et de santé sur les lieux de travail, la formation et l'information en matière de sécurité et de santé au travail (SST), en fixant des objectifs quant à l'amélioration de la SST et la communication des risques.

L'évaluation des risques en matière de sécurité et de santé est une technique de gestion des risques de plus en plus utilisée au sein des entreprises à travers le monde. L'évaluation des risques, à titre d'aide à la gestion des risques, peut permettre aux sociétés et entreprises de toutes tailles – petites, moyennes et grandes – de rendre leur lieu de travail plus sûr et plus sain et d'accroître leur efficacité et leur compétitivité.

L'évaluation des risques est un outil d'autoassistance. Il permet aux employeurs et aux entreprises, avec la participation de la main-d'œuvre, de prendre des mesures pour remédier aux problèmes de sécurité et de santé et de trouver des solutions avantageuses. Avec l'évaluation des risques, les employeurs et les entreprises identifient et évaluent les risques présents sur leurs lieux de travail et peuvent ainsi instaurer des mesures concrètes en matière de sécurité et de santé afin de maîtriser ces risques². L'évaluation des risques peut servir à établir des priorités afin que les situations les plus dangereuses soient d'abord traitées et que les situations moins susceptibles de se produire et de causer des problèmes graves soient examinées plus tard. En outre, ce système offre l'avantage d'être économique.

L'évaluation des risques visant à traiter les problèmes quotidiens en matière de sécurité et de santé au travail évite aux PME de faire exagérément appel aux experts, consultants ou responsables externes (souvent coûteux) pour identifier les problèmes et savoir comment y remédier (même s'ils peuvent, bien sûr, demander conseil et assistance à ces personnes). Quelle que soit la personne qui entreprend l'évaluation des risques – même s'il s'agit d'un service externe –, il

¹ *Amélioration du travail dans les petites entreprises* (WISE). Programme sur les conditions de travail et d'emploi de l'OIT (TRAVAIL), BIT, Genève, 2007, accessible sur: <http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---travail/documents/instructionalmaterial/wcms_152471.pdf>.

² *Principes directeurs concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail: ILO-OSH 2001*, Safework, BIT, Genève, 2002, accessible sur: <http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed_protect/@protrav/@safework/documents/normativeinstrument/wcms_112581.pdf>.

appartient à l'employeur de procéder à l'organisation de cette évaluation puis à son adoption et à sa mise en œuvre.

Nombreux sont ceux qui pensent que la sécurité et la santé au travail s'accompagnent de beaucoup de formalités administratives, de bureaucratie, de dépenses et de règles et règlements ennuyeux et difficiles à comprendre et qui ont tendance à rendre la gestion de l'entreprise encore plus laborieuse qu'elle n'est pour les propriétaires et les gérants. Même parmi ceux qui ne partagent pas cette vision, beaucoup pensent – parce qu'ils ont connu peu d'accidents, voire aucun – qu'il suffit de faire preuve de bon sens et que, quoi qu'il arrive, la majorité des accidents sont de nos jours inévitables.

S'en remettre au bon sens des individus est une attitude qui convient jusqu'à ce qu'un événement tourne mal. Lorsqu'une personne décède ou se trouve grièvement blessée, cette démarche apparaît soudain comme insatisfaisante. Trop d'employeurs regrettent de ne pas avoir considéré avec plus de sérieux la sécurité et la santé au travail avant que ne survienne un accident ou d'avoir attendu qu'un de leurs travailleurs soit grièvement blessé pour le faire. L'évaluation des risques donne aux employeurs et aux entreprises la possibilité d'être proactifs, d'identifier les risques potentiels et de prendre des mesures visant à remédier aux problèmes avant qu'ils ne causent un accident ou n'entraînent une maladie. En d'autres termes, ils peuvent, en général, rendre leurs activités plus sûres et plus saines et tirer profit d'une meilleure productivité et d'une plus grande qualité.

Qu'est-ce qu'une petite et moyenne entreprise?

L'abréviation PME est généralement employée pour qualifier les petites et moyennes entreprises au sein de l'Union européenne et des organisations internationales telles que la Banque mondiale, les Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce. L'expression «small and medium businesses» ou «SMB» est principalement utilisée aux Etats-Unis d'Amérique.

Il n'existe pas de définition standard de la notion de PME ou de SMB, bien que l'Union européenne ait commencé à normaliser le concept. Les entreprises sont qualifiées de micro, petites et moyennes si elles répondent aux critères définis dans la Recommandation 2003/361/CE. Ceux-ci se trouvent résumés dans le tableau ci-dessous. En plus du plafond des effectifs, une entreprise répond à la définition de PME si elle atteint le seuil du chiffre d'affaires ou le seuil du bilan (mais pas nécessairement les deux à la fois).

Catégorie d'entreprise	Employés	Chiffre d'affaires	ou	Total du bilan
Moyenne	< 250	≤ 50 millions d'euros		≤ 43 millions d'euros
Petite	< 50	≤ 10 millions d'euros		≤ 10 millions d'euros
Micro	< 10	≤ 2 millions d'euros		≤ 2 millions d'euros

Source: Commission européenne des entreprises et de l'industrie. Définition des PME accessible sur: <http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/facts-figures-analysis/sme-definition/index_fr.htm>.

Aux Etats-Unis, la définition de petite entreprise est établie par le Small Business Administration (SBA) Size Standard Office (le département de l'administration fédérale chargé des petites entreprises). Les Etats-Unis ont choisi de fixer, par l'intermédiaire du SBA, des normes de taille pour

chaque secteur industriel codé du système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Cette variation est destinée à mieux rendre compte des différences. Pour définir une «petite entreprise», les normes de taille les plus courantes sont les suivantes:

- ➔ 500 employés pour la plupart des industries manufacturières et minières;
- ➔ 100 employés pour les industries du commerce de gros;
- ➔ 7 millions de dollars de recettes annuelles pour la plupart des industries du commerce de détail et des industries de services;
- ➔ 33,5 millions de dollars de recettes annuelles pour la plupart des industries de la construction générale et de la construction lourde;
- ➔ 14 millions de dollars de recettes pour tous les entrepreneurs spécialisés;
- ➔ 0,75 million de dollars de recettes pour la plupart des industries agricoles³.

Pourquoi se concentrer sur l'évaluation des risques des petites et moyennes entreprises?

Pour commencer, les PME se distinguent par un plus grand nombre d'accidents et de maladies – il y a 20 pour cent d'accidents en plus dans les petites entreprises que dans les entreprises de plus de 100 travailleurs et 40 pour cent d'accidents en plus que dans les entreprises de plus de 1 000 travailleurs.

Pour parvenir à résoudre ce problème, il faut, d'une part, déterminer les raisons pour lesquelles les petites entreprises sont plus vulnérables et, d'autre part, comprendre pourquoi, dans les PME d'une manière générale, la gestion de la sécurité et de la santé est moins rigoureuse et l'application des règles relatives à la SST plus hésitante. Cette situation pourrait être due aux éléments suivants:

- ➔ un manque de personnel de sécurité et de santé en interne;
- ➔ un manque d'accès aux services externes de SST;
- ➔ une expérience limitée des employeurs et des travailleurs au sein de ces PME qui sont souvent fragiles et tendent à connaître un cycle de vie court, naissant et disparaissant assez rapidement;
- ➔ un accès limité à l'information et aux possibilités de formation;
- ➔ une connaissance limitée de la notion d'équipements et de machines «sécurisés»;
- ➔ un niveau de syndicalisation plus faible dans les PME (la présence de syndicats sur le lieu de travail est liée à de meilleures conditions en matière de SST);
- ➔ les coûts apparents liés aux améliorations – dans les PME, les employeurs ne parviennent pas souvent à établir un lien entre, d'une part, les accidents et maladies et leurs coûts connexes et, d'autre part, la productivité et la rentabilité.

Plusieurs facteurs contribuent ainsi à rendre les PME plus vulnérables – toutefois, en matière d'évaluation des risques, elles doivent obéir aux mêmes dispositions réglementaires. L'évaluation des risques, en tant qu'élément de la gestion des risques, est devenue une obligation juridique dans bien des pays. Si les employeurs sont chargés de réaliser une évaluation des risques de leurs

³ Small Business Administration, Etats-Unis, accessible sur: <<http://www.sba.gov/content/summary-size-standards-industry>>.

lieux de travail, les entreprises de plus grande taille pourront, quant à elles, faire appel à leurs professionnels de la sécurité. Néanmoins, il se peut que les PME, et notamment les micro et petites entreprises, n'aient pas recours à leurs propres responsables de la sécurité interne. Il est possible que les services de SST soient mis à disposition, moyennant rémunération, pour réaliser les évaluations des risques pour des entreprises. Pourtant, le contrôle des risques en matière de sécurité et de santé n'est pas une tâche particulièrement difficile à réaliser pour les micro et petites entreprises. Grâce à l'information, aux conseils visant à renforcer leur confiance et à l'aide de leurs travailleurs, les dirigeants de PME peuvent eux-mêmes effectuer les évaluations. Avec du bon sens, une connaissance acquise en interne des conditions existantes au sein de l'entreprise et ces lignes directrices, un employeur peut cerner les risques potentiels et mettre en place des mesures destinées à prévenir et à réduire les accidents et maladies liés au travail.

L'objectif de ce manuel de formation est de donner confiance aux dirigeants et aux employés de PME pour qu'ils mènent à bien leurs propres évaluations des risques tant dans l'intérêt des travailleurs que dans celui des propriétaires.

Concernant le manuel de formation

S'il n'existe pas de règles préétablies pour effectuer une évaluation des risques, il existe en revanche un large éventail d'informations et de méthodes sur le sujet qui peuvent parfois prêter à confusion. Compte tenu de cette diversité de choix, nous avons retenu, pour ce manuel de formation, ce que nous estimons être une méthode simple et facile à utiliser pour évaluer les risques en matière de sécurité et de santé.

Ce manuel de formation contient des documents faciles à utiliser ainsi qu'un grand nombre de cas pratiques d'évaluation des risques et un formulaire/modèle d'évaluation des risques prêt à l'emploi que les PME du monde entier pourront utiliser afin d'améliorer leurs normes de sécurité et de santé ainsi que leur rendement commercial.

Les publics cibles

Si les dirigeants et les employés de PME sont les principaux publics cibles, d'autres types d'organisations peuvent bénéficier de la connaissance et de la formation en matière d'évaluation des risques et parvenir ainsi à intégrer cette notion dans leur travail avec les PME ou à améliorer les services qu'elles offrent aux PME. Il peut s'agir des entités suivantes:

- ➔ les organisations patronales;
- ➔ les syndicats;
- ➔ les services d'aide au développement des entreprises;
- ➔ l'inspection du travail;
- ➔ les organismes de réglementation (par exemple les organismes de sécurité et de santé au travail);
- ➔ les organisations coopératives⁴;

⁴ Le terme «coopérative» désigne une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement. Recommandation (n° 193) sur la promotion des coopératives, 2002, de l'OIT.

- les organisations féminines;
- les organismes publics locaux;
- les organismes de formation professionnelle;
- les instituts de la productivité;
- les institutions de microfinancement;
- les organisations de l'économie sociale⁵;

Objectifs du manuel de formation

Le présent manuel de formation a pour but d'aider les dirigeants de PME et leurs travailleurs, ainsi que les personnes travaillant avec les PME ou leur offrant des services, à améliorer les conditions de la SST. Il le fait comme suit:

- en montrant comment l'évaluation des risques peut aider les employeurs dans les PME, en concertation avec leurs employés, à faire de leurs entreprises des lieux de travail plus sûrs et plus sains, et ce de manière économique;
- en montrant comment l'évaluation des risques, en tant que composante de la gestion des risques de l'entreprise, peut servir à prévenir et à réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles;
- en donnant une vue d'ensemble de la manière dont une évaluation des risques est effectuée au travail;
- en montrant comment décider puis apporter des améliorations en matière de sécurité et de santé à l'aide de la hiérarchie des mesures de contrôle des risques;
- en montrant comment trouver les bonnes pratiques pour aider à déterminer puis à mettre en place les mesures de contrôle des risques en matière de sécurité et de santé définies dans l'évaluation des risques.

Comment utiliser ce manuel de formation?

Hypothèses sous-jacentes

Ce manuel de formation repose sur quatre hypothèses principales:

1. Si vous dirigez une petite entreprise ou entité et que vous êtes certain de comprendre de quoi il retourne, vous pouvez effectuer vous-même l'évaluation des risques dans le cadre de votre stratégie globale de gestion des risques. Il n'est pas nécessaire que vous soyez un spécialiste en matière de sécurité et de santé, même si une certaine compétence est requise.
2. Vous et vos représentant(e)s pouvez recevoir une formation sur la technique de base afin de procéder à l'évaluation des risques de manière satisfaisante.

⁵ «Une grande partie des économies sont organisées pour dégager des profits et pas seulement pour les investisseurs. La prétendue économie sociale, comprenant coopératives, sociétés mutuelles, associations à but non lucratif, fondations et entreprises sociales, offre un large éventail de produits et de services et crée des millions d'emplois. Lorsque les décideurs politiques cherchent à améliorer l'environnement des entreprises, ils doivent veiller à prendre en compte leurs caractéristiques spécifiques, notamment celles des PME, dans l'économie sociale», Commission européenne des entreprises et de l'industrie, Petites et moyennes entreprises. Economie sociale – documents de référence, accessible sur: <http://ec.europa.eu/entreprise/policies/sme/promoting-entrepreneurship/social-economy/index_en.htm> [en anglais].

3. Vos employés peuvent aussi bénéficier d'une formation de base sur l'évaluation des risques afin de leur permettre de: *a)* faire part de leur expérience et de leurs suggestions dans l'évaluation des risques, ce qui est crucial pour une bonne évaluation des risques; et *b)* vous aider à mettre en pratique les mesures de contrôle des risques identifiées par votre évaluation des risques de manière à protéger la sécurité et la santé des travailleurs **avant** qu'ils ne soient exposés au danger.
4. Le contrôle des risques en matière de sécurité et de santé n'est pas un exercice particulièrement difficile à exécuter et peut même générer d'importantes économies. Il réclame peu d'efforts. Cet exercice n'a pas besoin d'être onéreux et, réalisé de manière convenable, il peut s'avérer judicieux d'un point de vue commercial. Il peut aussi être avantageux compte tenu de la baisse du nombre de demandes d'indemnisation et de la réduction des primes d'assurance qui peuvent en découler.

Structure et contenu

Dans ce manuel de formation, le principal module couvre:

- ➔ les cinq étapes de l'évaluation des risques en matière de sécurité et de santé au travail, plus un exercice de formation pour chacune des étapes;
- ➔ la hiérarchie des mesures de contrôle des risques et l'ordre dans lequel celles-ci seront sélectionnées et mises en place afin d'améliorer les conditions de sécurité et de santé au travail; sont inclus les exercices de formation.

Le manuel de formation comprend également:

- ➔ un formulaire/modèle type de l'évaluation des risques qui peut être utilisé par les PME lors de leurs évaluations des risques;
- ➔ des cas pratiques concernant plusieurs secteurs professionnels où les PME sont très présentes.

PARTIE I

MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES RISQUES

1. Concepts et terminologie de base relatifs à l'évaluation des risques

Le concept d'évaluation des risques au travail implique un processus durable, continu, tel un film qui tourne en boucle.

Il ne s'agit pas d'un cliché instantané du lieu de travail – comme une photographie – pouvant être assimilé à une inspection du lieu de travail.

S'il est parfois judicieux, au moment de l'évaluation des risques, d'utiliser l'information recueillie lors de l'inspection du lieu de travail, il convient de préciser avec clarté la différence entre inspection et évaluation des risques.

Avant d'examiner comment effectuer une évaluation des risques et d'étudier en détail les cinq étapes à suivre, il semble utile d'explicitier certains concepts et termes de base.

Danger et risque

Les mots «danger» et «risque» sont utilisés indifféremment dans le langage courant. Il convient donc de définir et de différencier clairement ces deux termes pour éviter toute confusion lors de l'évaluation des risques.

Un **danger** est tout ce qui peut causer un préjudice, au détriment de la santé ou de la sécurité d'une personne, ou entraîner des dommages sur un bien, un équipement ou l'environnement. Le risque de préjudice est inhérent à la substance, à la machine ou aux mauvaises pratiques de travail, etc.

Un danger peut donc être tout ce qui peut causer un dommage, blesser des personnes et/ou nuire à leur santé – le matériel de travail, l'équipement (machines, outils, etc.), les substances dangereuses (poussières, micro-organismes pathogènes, produits chimiques, pesticides, bruit, etc.), le transport, les sous-produits, un mauvais agencement du lieu de travail, une mauvaise organisation du travail, de mauvaises méthodes, pratiques ou attitudes de travail. Le nombre des dangers est incalculable dans presque tous les lieux de travail. (Voir Activité 1 sur l'identification des dangers au travail.)

Un **risque** est la possibilité ou la probabilité qu'un danger entraîne réellement des blessures ou une maladie ou cause des dommages aux biens, à l'équipement ou à l'environnement, avec une indication de la gravité potentielle, y compris d'éventuelles conséquences à long terme.

Risque = gravité du dommage x probabilité du dommage

C'est la combinaison de la probabilité (possibilité) d'occurrence d'un événement dangereux et la gravité des blessures ou des dommages causés par cet événement⁶.

⁶ Principes directeurs concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail: ILO-OSH 2001, «Glossaire», Safework, BIT, Genève, 2002, pp. 23-24.

Si les dangers sont intrinsèques à une substance donnée ou à un processus donné, il n'en est pas de même pour les risques qui varieront selon les niveaux des mesures de réduction des risques appliqués. A titre d'exemple, les pesticides sont intrinsèquement toxiques – ils sont dangereux – et les pulvériser peut comporter des risques pour la santé des agriculteurs ou des travailleurs agricoles. Toutefois, lorsque ces dangers sont bien maîtrisés, les risques peuvent être ramenés à des niveaux acceptables.

De même, un secteur électrique à 220 volts est intrinsèquement dangereux, mais l'utilisation de dispositifs de sécurité, tels que des protections isolantes, des disjoncteurs, des fusibles, des dispositifs à courant résiduel et des transformateurs de tension, peut ramener les risques à des niveaux acceptables⁷.

Pour décider de l'acceptabilité d'un risque, il est important de considérer le sexe, l'âge et l'état de santé des travailleurs pour lesquels l'évaluation est menée et de garder leurs commentaires présents à l'esprit.

La différence entre sécurité et santé

Lors de l'évaluation des risques, il faut tenir compte de la nature différente des dangers et risques en matière de sécurité et des dangers et risques en matière de santé. C'est particulièrement vrai lors de l'évaluation des conséquences à long terme sur la santé d'une exposition à des dangers présents sur le lieu du travail et lors du choix des contrôles des risques appropriés.

Les dangers pour la sécurité et les risques qui en découlent sont en général plus visibles et donc plus simples à traiter pour un employeur. Le risque élevé que représente une machine dangereuse et sans dispositif de protection (par exemple une presse à découper) est manifeste. Les dommages que cette machine peut occasionner sautent aux yeux.

Les dangers pour la santé et les risques qui en découlent sont souvent moins visibles et donc moins faciles à traiter pour l'employeur. Les problèmes de santé liés au travail peuvent se développer sournoisement et, dans certains cas, se manifester des années plus tard. Un dépistage précoce et un traitement rapide peuvent empêcher que l'état de santé de la personne ne se dégrade et peuvent même sauver des vies. Les effets d'une exposition répétée à un danger, souvent à faibles doses – sur des semaines, des mois, des années – doivent également être pris en compte. Ci-dessous, quelques exemples:

- ➔ L'exposition à des pesticides chimiques (insecticides, fongicides, herbicides, etc.). En plus de provoquer un empoisonnement (un effet immédiat ou «aigu» sur la santé), certains pesticides peuvent provoquer des cancers qui mettront vingt ans, voire plus, pour se développer. Ces effets sont souvent liés à une exposition répétée à de faibles doses.
- ➔ L'exposition à des poussières organiques ou à des squames animales risque d'occasionner de l'asthme qui, là encore, pourra mettre des années avant de se manifester. Ces circonstances sont souvent associées à une exposition répétée et peuvent être à l'origine d'une maladie/de crises d'asthme de longue durée.
- ➔ Porter des charges lourdes et encombrantes durant des années peut occasionner des douleurs permanentes et, plus tard, une incapacité physique ou un handicap.

⁷ «Sécurité et santé au travail. Curriculum de formation CIF-OIT: 'Bâtir des systèmes d'inspection du travail modernes et efficaces'», BIT, Genève, 2010, Module 8, Section 3.1. [document non publié].

- Les incapacités ou maladies permanentes sont techniquement désignées comme des problèmes de santé «chroniques», c'est-à-dire qui ne peuvent pas être complètement guéris ou «inversés».

Le stress au travail: les effets du stress constituent un autre sujet qu'il pourrait s'avérer nécessaire d'étudier dans le cadre d'une évaluation des risques. Il n'est pas toujours facile de le définir et ses effets sur la santé peuvent aussi se manifester à long terme. Le stress fait partie des dangers dits «psychologiques».

La portée d'une évaluation des risques

La portée de l'évaluation des risques peut varier selon la taille et la complexité de la société ou de l'entreprise et selon l'éventail des dangers. L'évaluation des risques peut permettre de mesurer la sécurité et la santé aux niveaux suivants:

- l'entreprise dans son ensemble, en couvrant toutes les activités ou procédures et tous les travailleurs;
- un endroit spécifique du lieu de travail (par exemple un atelier de réparation), en couvrant un groupe ou un certain nombre de travailleurs en particulier;
- une activité ou une procédure dangereuse donnée (par exemple les problèmes liés à la manutention de charges lourdes) qui peut constituer un danger pour un groupe, des groupes de travailleurs ou plusieurs travailleurs en particulier.

L'entreprise en termes de sécurité et de santé au travail

Il arrive que différents termes soient employés pour évoquer une société ou une entreprise et les éléments qui la composent. En termes de sécurité et de santé, tout lieu, du terrain agricole, de la cour de ferme, du chantier, du petit atelier, au grand atelier mécanique dans une usine ou une surface de stockage au sein d'un entrepôt, peut être considéré comme un «**lieu de travail**». Le terme anglais «**undertaking**» se rapporte souvent à un plus grand ensemble ou à l'ensemble de l'«**entreprise**». Il peut se révéler nécessaire de déterminer à quel niveau l'évaluation des risques doit être effectuée; au niveau de l'«*undertaking*», lequel peut compter plusieurs lieux de travail (par exemple une ferme avec plusieurs terrains ou une usine composée de différentes parties), ou au niveau d'un seul lieu de travail. Si l'entreprise est petite, il se peut qu'il n'y ait qu'un seul lieu de travail. Dans ce cas, les termes «lieu de travail» et «*undertaking*» auraient la même signification.

Quid en cas de partage du lieu de travail?

Si vous partagez un lieu de travail avec un autre employeur, ou un travailleur indépendant, vous devrez tous deux:

- indiquer à l'autre employeur les risques spécifiques que comporte votre activité et qui pourraient le concerner; et
- coopérer et vous coordonner en vue de maîtriser les risques en matière de sécurité et de santé.

Il est essentiel d'informer les autres employeurs et travailleurs indépendants présents sur le lieu de travail des risques auxquels votre activité peut les exposer et des mesures de contrôle des risques

que vous prenez. Vous devez également penser aux risques engendrés par ceux qui partagent votre lieu de travail et auxquels votre propre main-d'œuvre est exposée.

Lorsque des travailleurs de différentes entreprises opèrent sur le même lieu, les personnes chargées par chaque employeur d'effectuer les évaluations des risques devront s'échanger les informations portant sur les risques et sur les mesures requises pour maîtriser ces risques.

2. Mise en œuvre de l'évaluation des risques

Qu'est-ce qu'une évaluation des risques?

Une évaluation des risques en matière de sécurité et de santé au travail consiste essentiellement à examiner avec attention les points qui pourraient, dans le cadre du travail ou de l'entreprise, causer un accident ou engendrer des problèmes de santé. Elle permet d'examiner si les mesures de contrôle des risques mises en place sont suffisantes ou s'il convient de prendre d'autres dispositions pour prévenir toute atteinte à l'intégrité physique des personnes exposées, travailleurs et public compris. L'objectif est de veiller à ce que personne ne se blesse ou ne tombe malade.

Une évaluation des risques consiste à identifier les dangers présents dans une entreprise (qu'ils proviennent des activités professionnelles ou d'autres facteurs comme la configuration des lieux), à estimer l'étendue des risques en question, en tenant compte des mesures de contrôle des risques déjà en place pour réduire ces risques, et enfin à déterminer si d'autres mesures doivent être prises pour veiller à ce que personne ne subisse de dommage.

Les résultats d'une évaluation des risques devraient aider les employeurs à choisir, sous la forme de contrôles des risques, les bonnes pratiques qui conviennent le mieux. Les travailleurs et autres personnes sont en droit d'être protégés contre tout dommage physique dû à l'absence de mesures de contrôles raisonnables. La loi n'attend pas de vous que vous éliminez le risque mais elle exige que vous protégiez les personnes, dans la mesure du possible. Ce qui compte, c'est d'effectuer l'évaluation et d'intervenir en conséquence⁸.

Une évaluation des risques suppose qu'il faut traiter les niveaux de risques dans les conditions réelles présentes au moment de l'évaluation des risques. Il est important d'identifier les personnes qui peuvent courir un risque et les conséquences que CHAQUE danger, pris séparément, peut entraîner sur la sécurité et la santé, car les mesures de contrôle des risques requises pour prévenir ou réduire la probabilité (possibilité) et la gravité des dommages ne seront pas les mêmes pour tous les dangers.

La clef de l'évaluation des risques est de ne pas compliquer davantage la procédure. Lors de l'évaluation des risques, il est important de se concentrer sur le choix des mesures de contrôle des risques à mettre en œuvre afin que les conditions de travail au sein de votre entreprise soient plus sûres et plus saines. Évitez de vous enliser ou de vous perdre dans de longues discussions sur le degré des risques. Concentrez-vous sur le choix des mesures de contrôle des risques et sur la manière de les mettre en place et de les rendre opérationnelles. Les risques qui existent dans les PME sont bien connus et les mesures de contrôle des risques requises le sont tout autant et, qui plus est, faciles à mettre en œuvre – sans doute savez-vous déjà si, par exemple, vous avez des travailleurs qui déplacent de lourdes charges et qui par conséquent sont susceptibles de se faire mal au dos ou s'il y a des endroits où le risque de glissade ou de trébuchement est le plus grand. Si tel est le cas, vérifiez que vous avez mis en place un nombre raisonnable de mesures de contrôle pour éviter d'éventuels accidents. Vous pouvez tenter de le faire vous-même, en impliquant les dirigeants et les travailleurs. Faites participer autant de travailleurs que possible afin de les encourager à partager la paternité des évaluations qui auront été réalisées.

⁸ Le Health and Safety Executive, Royaume-Uni, accessible sur: <<http://www.hse.gov.uk/pubns/indg163.pdf>>.

L'évaluation des risques – un processus en cinq temps

La manière la plus simple et la plus directe de réaliser une évaluation des risques consiste pour l'employeur – ou le(s) représentant(s) désigné(s) –, avec la participation active de l'ensemble de la main-d'œuvre, à suivre les cinq étapes suivantes en utilisant le modèle ci-dessous:

Étape n° 1: Identifier les dangers.

Étape n° 2: Identifier les personnes qui pourraient subir un dommage et de quelle façon.

Étape n° 3: Évaluer le risque – identifier et déterminer les mesures de contrôle des risques en matière de sécurité et de santé, en intégrant les deux sous-étapes suivantes:

Étape n° 3.A: Identifier les dispositions que vous avez déjà prises en termes de mesures de contrôle des risques existantes

Étape n° 3.B: Identifier les autres mesures de contrôle des risques qui sont nécessaires

Pour les sous-étapes n° 3.A et 3.B, les mesures de contrôle des risques devraient être envisagées et retenues à l'aide de la «hiérarchie des mesures de contrôle des risques» dans l'ordre suivant:

- ➔ Mesure de contrôle des risques n° 1: Élimination ou substitution des dangers
- ➔ Mesure de contrôle des risques n° 2: Outils, équipements, technologie et ingénierie
- ➔ Mesure de contrôle des risques n° 3: Méthodes, pratiques, organisation, information et formation concernant la sécurité au travail
- ➔ Mesure de contrôle des risques n° 4: Hygiène et bien-être
- ➔ Mesure de contrôle des risques n° 5: Équipement de protection individuelle
- ➔ Mesure de contrôle des risques n° 6: Surveillance sanitaire/médicale

Étape n° 4: Noter par écrit la personne responsable de la mise en œuvre des mesures de contrôle des risques, les mesures dont il s'agit et l'échéancier. Mettre en œuvre des mesures de contrôle des risques en matière de sécurité et de santé (et déterminer qui est chargé de faire quoi et dans quel délai).

Étape n° 5: Noter par écrit vos conclusions, contrôler et passer en revue votre évaluation des risques et la mettre à jour si nécessaire.

Modèle d'évaluation des risques

Un formulaire d'évaluation des risques est présenté dans le tableau qui figure à la page suivante afin que vous puissiez le copier ou l'adapter, et l'utiliser. Il repose sur les cinq étapes mentionnées ci-dessus. Des exemples d'évaluation des risques concernant plusieurs secteurs professionnels (voir Partie III) utilisent ce modèle de présentation. Dans les pages suivantes, nous avons eu recours à une version simplifiée afin de vous guider à travers les étapes de l'évaluation des risques.

Qui effectue l'évaluation des risques?

Dans de nombreux pays, l'évaluation des risques est essentiellement de la responsabilité de l'employeur.

L'employeur a le devoir de:

- ➔ garantir la sécurité et la santé des travailleurs dans tous les aspects liés au travail;
- ➔ organiser l'évaluation des risques; choisir la/les personne(s) chargée(s) d'effectuer l'évaluation et s'assurer de sa/leur compétence;
- ➔ évaluer les risques et mettre en œuvre les mesures de protection;
- ➔ consulter les travailleurs ou leurs représentants au sujet de l'organisation de l'évaluation des risques, ainsi que les personnes qui effectuent l'évaluation et qui mettent en œuvre les mesures de prévention;
- ➔ avoir en sa possession une évaluation des risques;
- ➔ établir des rapports d'évaluation, en ayant consulté au préalable les travailleurs et/ou leurs représentants, voire en les ayant impliqués dans le travail, et mettre ces rapports à leur disposition;
- ➔ s'assurer que toutes les personnes concernées sont informées de tous les dangers et dommages auxquels elles peuvent être exposées et de toutes les mesures de protection prises pour prévenir ces dommages.

Si, en tant qu'employeur, vous ne pensez pas vraiment être en mesure d'entreprendre une évaluation des risques, vous pouvez désigner des travailleurs compétents pour mener à bien des activités visant à prévenir blessures et maladies au travail ou prévoir une protection contre tout type de risques.

Si vous désignez un représentant pour mener à bien l'évaluation des risques, la/les personne(s) devra/devront être «compétente(s)» pour effectuer ladite tâche – «compétente(s)» dans le sens où elle(s) connaît/connaissent bien le lieu et les procédures de travail, sait/savent où trouver les bonnes pratiques, comment en faire usage et les imposer. Une personne dite compétente est une personne qui a une connaissance approfondie des tâches à exécuter et de l'environnement de travail, la faculté d'identifier les dangers et les types et niveaux des risques, une bonne compréhension des contrôles de risques nécessaires et de la manière selon laquelle les mettre en pratique, ainsi que l'autorité pour le faire.

Lorsqu'une telle expertise n'est pas disponible en interne, vous pouvez faire appel aux services d'une personne compétente en externe. Dans ce cas, vous devrez vérifier qu'elle est familiarisée avec certaines tâches et qu'elle est à même de les évaluer.

Pour les PME, dans la plupart des cas, il n'est pas nécessaire que les personnes qui effectuent l'évaluation des risques soient des spécialistes en matière de sécurité et de santé. Toutefois, elles peuvent prouver leurs compétences en montrant qu'elles ont:

1. Une bonne compréhension de l'approche globale de l'évaluation des risques.
2. La capacité de l'appliquer au lieu de travail et à la tâche qui les intéressent. Pour ce faire, il sera peut-être nécessaire de:
 - a) identifier les problèmes en matière de sécurité et de santé;
 - b) évaluer et classer par ordre de priorité les actions à entreprendre;
 - c) proposer les options possibles pour éliminer ou réduire les risques et indiquer leur mérite;
 - d) évaluer leur efficacité;
 - e) promouvoir et faire connaître les améliorations et bonnes pratiques en matière de sécurité et de santé.

3. La capacité d'identifier les situations dans lesquelles elles ne seraient pas en mesure d'évaluer convenablement les risques sans une aide et la capacité de donner leur avis sur la nécessité d'une aide supplémentaire.

L'employeur prendra la décision finale quant à la personne qui réalisera l'évaluation des risques. Ce pourra être:

- l'employeur;
- les travailleurs désignés par l'employeur; ou
- des évaluateurs et services extérieurs à l'entreprise, si le personnel compétent fait défaut sur le lieu de travail.

Quelle que soit la personne chargée d'effectuer l'évaluation des risques – même s'il s'agit d'un service extérieur –, la responsabilité reviendra à l'employeur.

Participation active de la main-d'œuvre

N'oubliez pas que votre évaluation des risques devra toujours se faire avec la participation active des travailleurs. Les travailleurs sont très souvent au fait des dangers qu'ils rencontrent et ont, en général, des idées et des propositions à présenter en vue de contrôler au mieux les risques découlant de ces dangers. Ils peuvent aider à élaborer des solutions pratiques et économiques.

Les travailleurs n'ont pas la responsabilité de réaliser une évaluation des risques – la responsabilité appartient à l'employeur –, mais leur participation active permettra une meilleure évaluation des risques et des contrôles plus précis et plus efficaces en termes de coûts.

Les évaluations des risques ne doivent pas être effectuées par l'employeur ou le représentant de l'employeur de manière isolée. Elles doivent impliquer les travailleurs et/ou les représentants des travailleurs. Les travailleurs devront être consultés, dans le cadre du processus d'évaluation, et informés des conclusions qui en découleront ainsi que des mesures de contrôle des risques qu'il conviendra de prendre.

ÉTAPE N° 1: IDENTIFIER LES DANGERS

Étape n° 1	Étape n° 2	Étape n° 3		Étape n° 4		
Quels sont les dangers?	Qui pourrait subir un dommage et de quelle façon?	Quelles mesures avez-vous déjà prises?	D'autres mesures sont-elles nécessaires?	Mesure prise par qui?	Mesure prise à quel moment?	Fait
Étape n° 5: Consignez vos conclusions, contrôlez-les, revoyez-les et, si nécessaire, mettez-les à jour						

La première étape d'une évaluation des risques consiste à inspecter toutes les zones du lieu de travail et d'en identifier tous les dangers – c'est-à-dire les éléments qui ont le potentiel de causer des dommages. C'est l'une des étapes les plus importantes du processus d'évaluation des risques. Un danger non identifié ne peut être traité. Il est donc crucial que cette étape soit aussi complète que possible.

Lorsque vous travaillez au même endroit tous les jours, vous pouvez facilement négliger certains dangers. Voici donc quelques conseils pour vous aider à identifier ceux qui sont importants:

En tant qu'employeur, travailleur ou service extérieur ayant été désigné, vous devrez:

- ➔ Faire le tour de votre lieu de travail et regarder ce qui pourrait vraisemblablement causer un dommage.
- ➔ Identifier les activités et procédures qui sont les plus dangereuses et les lieux concernés (le recours à une liste de contrôle pourrait vous être utile; dans tous les cas, il est important de prendre des notes aux fins d'une éventuelle évaluation des risques).
- ➔ Demander à vos travailleurs ou à leurs représentants ce qu'ils pensent des dangers que comportent les opérations qu'ils exécutent et comment éviter les accidents du travail et les maladies professionnelles. Ils pourraient avoir relevé des éléments qui, pour vous ou pour un évaluateur extérieur, ne sont pas évidents à déceler au premier abord.
- ➔ Tirer des leçons des expériences passées en matière d'accidents et de maladies liées au travail. Cette démarche permet souvent d'identifier les dangers les moins évidents.
- ➔ Penser aux dangers à long terme pour la santé (par exemple niveaux sonores élevés ou exposition à des substances nocives), ainsi qu'aux dangers relatifs à la sécurité.
- ➔ Si vous êtes membre d'une association professionnelle, la contacter. Nombreuses sont celles qui fournissent des conseils pratiques.
- ➔ Vérifier les instructions des fabricants ou les fiches de données concernant les produits chimiques et le matériel car elles peuvent être très utiles pour indiquer les dangers et pour les placer dans leur contexte réel.
- ➔ Demander à vos travailleurs s'ils songent à un danger que vous n'auriez pas identifié ou à un travailleur exposé à un risque qui vous aurait échappé.

Outils pour vous aider à identifier les dangers:

- les précédentes inspections ou enquêtes menées sur le lieu de travail;
- les rapports verbaux ou écrits relatifs aux dangers/accidents;
- les observations personnelles;
- le comité de santé et de sécurité, s'il en existe un;
- les étiquettes ou panneaux d'avertissement;
- les fiches de données de sécurité des fabricants;
- les manuels et instructions des fabricants;
- les rapports des consultants.

Dans le tableau ci-dessous, la première colonne a été remplie avec trois exemples de dangers souvent rencontrés dans les entreprises de la filière bois. Ce sont des exemples. Il y en a vraisemblablement bien plus sur votre lieu de travail et vous devrez tous les énumérer.

Etape n° 1	Etape n° 2	Etape n° 3		Etape n° 4		
Quels sont les dangers?	Qui pourrait subir un dommage et de quelle façon?	Quelles mesures avez-vous déjà prises?	D'autres mesures sont-elles nécessaires?	Mesure prise par qui?	Mesure prise à quel moment?	Fait
Exposition aux poussières de bois						
Machines						
Manutention manuelle						

Etape n° 5: Consignez vos conclusions, contrôlez-les, revoyez-les et, si nécessaire, mettez-les à jour

ÉTAPE N° 2: IDENTIFIER LES PERSONNES QUI POURRAIENT SUBIR UN DOMMAGE ET DE QUELLE FAÇON

Etape n° 1	Etape n° 2	Etape n° 3		Etape n° 4		
Quels sont les dangers?	Qui pourrait subir un dommage et de quelle façon?	Quelles mesures avez-vous déjà prises?	D'autres mesures sont-elles nécessaires?	Mesure prise par qui?	Mesure prise à quel moment?	Fait
Etape n° 5: Consignez vos conclusions, contrôlez-les, revoyez-les et, si nécessaire, mettez-les à jour						

Pour **CHAQUE** danger que vous avez identifié – il se peut qu'ils soient nombreux – vous devez indiquer clairement **les personnes qui pourraient subir un dommage et de quelle façon**. Cela signifie qu'il faut identifier les groupes, parmi vos travailleurs et d'autres personnes comme le public, qui sont exposés à d'éventuels dangers, de quelle manière ils y sont exposés et les conséquences potentiellement négatives que ces dangers peuvent avoir sur leur sécurité et leur santé.

L'évaluation des risques ne signifie pas qu'il faut désigner chaque personne par son nom mais identifier les groupes qui risquent de subir un préjudice en raison d'un danger donné. Par exemple, il suffirait de signaler «personnel travaillant dans la section travail du bois» ou «personnel dans l'atelier de réparation» ou «personnel dans l'entrepôt» ou «personnel travaillant sur les terrains agricoles» ou «jeunes travailleurs». Il serait également utile de mentionner, s'il est connu, le nombre de personnes qui composent chaque groupe.

Il conviendra peut-être aussi d'identifier les «autres» personnes susceptibles d'être exposées à un dommage découlant d'un danger que vous avez relevé. Il peut s'agir, par exemple, des personnes qui livrent du matériel sur votre lieu de travail ou de celles qui viennent chercher les produits finis; du personnel du nettoyage ou des personnes chargées de l'entretien ou de travaux de réparation dans votre entreprise; de clients et de membres du public exposés à un risque découlant de votre activité (par exemple les passants près des bâtiments en construction ou en cours de rénovation). Ces personnes devront être considérées comme exposées à un risque mais il faudra aussi s'efforcer de déterminer si leur présence peut introduire de nouveaux risques sur le lieu de travail.

Vous devez également être clair sur la manière dont les personnes risquent de subir un dommage. Quel type de blessure ou quels problèmes de santé le danger que vous avez identifié risque d'occasionner chez le groupe de travailleurs et/ou les autres personnes? Vous devez évaluer leur sécurité immédiate et les conséquences possibles sur leur santé ainsi que les conséquences à long terme, c'est-à-dire les problèmes de santé qui peuvent apparaître ou s'aggraver plus tard (voir Partie I, page 9, «Concepts et terminologie de base relatifs à l'évaluation des risques».

Il est également important de penser aux groupes de travailleurs qui pourraient être particulièrement vulnérables en matière de sécurité et de santé. A titre d'exemple, les nouveaux ou jeunes

travailleurs, les femmes enceintes ou accouchées et les personnes handicapées peuvent être particulièrement exposées aux risques.

Comme nous l'avons déjà mentionné, il est important d'identifier les conséquences en matière de sécurité et de santé qu'entraîne CHAQUE danger ainsi que les personnes exposées à un risque et la façon dont elles y sont exposées – prises séparément – car les mesures de contrôle des risques requises pour prévenir ou réduire la probabilité (possibilité) et la gravité des dommages ne seront pas les mêmes pour tous les dangers.

Dans le tableau ci-dessous, nous passons à la deuxième étape de l'évaluation des risques dans le travail du bois et remplissons la deuxième colonne. Pour chaque danger identifié, le(s) groupe(s) correspondant(s) des travailleurs qui peuvent être exposés au danger doit/doivent être identifié(s) et enregistré(s). N'oubliez pas qu'il s'agit d'une situation hypothétique donnée en guise d'exemple seulement.

Étape n° 1	Étape n° 2	Étape n° 3		Étape n° 4		
Quels sont les dangers?	Qui pourrait subir un dommage et de quelle façon?	Quelles mesures avez-vous déjà prises?	D'autres mesures sont-elles nécessaires?	Mesure prise par qui?	Mesure prise à quel moment?	Fait
Exposition aux poussières de bois	Tous les travailleurs (35) risquent de développer une maladie pulmonaire, telle que l'asthme, en inhalant des poussières de bois. Le risque d'exposition est plus élevé chez les opérateurs de machines (15). Les poussières de bois durs peuvent provoquer des cancers, en particulier des cancers du nez.					
Machines, y compris scies circulaires, découpeuses et raboteuses à broche verticale	Les opérateurs de machines (15) et autres travailleurs courent le risque d'être gravement, voire mortellement, blessés en cas de contact avec les parties mobiles des machines, en particulier les lames de scies.					
Manutention manuelle	Les travailleurs peuvent souffrir de troubles musculo-squelettiques, tels que des douleurs au dos, suite à la manutention d'objets lourds ou encombrants (par exemple planches en bois et pièces de machines). Ils risquent aussi de se couper en maniant des outils ou de se blesser avec des échardes en manipulant des palettes.					
Étape n° 5: Consignez vos conclusions, contrôlez-les, revoyez-les et, si nécessaire, mettez-les à jour						

ÉTAPE N° 3: ÉVALUER LE RISQUE – IDENTIFIER ET DÉTERMINER LES MESURES DE CONTRÔLE DES RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ

Étape n° 1	Étape n° 2	Étape n° 3		Étape n° 4		
Quels sont les dangers?	Qui pourrait subir un dommage et de quelle façon?	Quelles mesures avez-vous déjà prises?	D'autres mesures sont-elles nécessaires?	Mesure prise par qui?	Mesure prise à quel moment?	Fait

Étape n° 5: Consignez vos conclusions, contrôlez-les, revoyez-les et, si nécessaire, mettez-les à jour

Lors de la première étape, vous avez identifié les dangers; lors de la deuxième étape, vous avez identifié les différents groupes susceptibles de subir un dommage ainsi que le nombre de personnes concernées dans chaque groupe, en faisant particulièrement attention aux groupes composés de jeunes travailleurs, de femmes enceintes ou accouchées et de travailleurs handicapés.

Pour chaque danger identifié, la tâche principale dans le cadre de l'évaluation des risques consiste à évaluer, déterminer et appliquer les mesures de contrôle des risques en matière de sécurité et de santé suivant l'ordre dans lequel elles apparaissent dans ce qu'il est convenu d'appeler la «hiérarchie des mesures de contrôle des risques».

La hiérarchie des mesures de contrôle des risques utilisée dans le présent manuel de formation contient six niveaux⁹:

- ➔ *Mesure de contrôle des risques n° 1:* Elimination ou substitution des dangers
- ➔ *Mesure de contrôle des risques n° 2:* Outils, équipements, technologie, ingénierie
- ➔ *Mesure de contrôle des risques n° 3:* Méthodes, pratiques, organisation, information et formation concernant la sécurité au travail
- ➔ *Mesure de contrôle des risques n° 4:* Hygiène et bien-être
- ➔ *Mesure de contrôle des risques n° 5:* Equipement de protection individuelle
- ➔ *Mesure de contrôle des risques n° 6:* Surveillance sanitaire/médicale

La hiérarchie des mesures de contrôle des risques a été développée par les employeurs, les travailleurs, les inspecteurs du travail, les professionnels de la sécurité et de la santé, et d'autres personnes, grâce à une solide expérience acquise durant de longues années. Un cas pratique relatif à

⁹ D'autres hiérarchies de contrôle des risques peuvent prévoir des catégories différentes mais le but essentiel de toute hiérarchie est d'abord d'identifier, de choisir et de mettre en place des mesures collectives de contrôle des risques. Autrement dit, quelle que soit la hiérarchie, vous ne devez pas commencer par l'équipement de protection individuelle qui, au mieux, ne protège que l'individu. En commençant par les mesures relatives à l'élimination, aux outils et équipements, à la technologie et à l'ingénierie, les conditions de sécurité et de santé pour l'ensemble du personnel sur un lieu ou dans une zone de travail donnée seront améliorées.

la pulvérisation de pesticides sur une plantation de café (voir page 32) utilise cette hiérarchie des mesures de contrôle des risques qui est incluse afin que la procédure soit plus claire.

La raison, qui justifie que les mesures de contrôle des risques sont choisies et mises en œuvre selon l'ordre dans lequel elles apparaissent dans la hiérarchie, tient tout d'abord à la volonté d'identifier et de choisir des mesures de contrôle des risques collectifs qui protègent la zone de travail et les personnes qui y travaillent – avant de passer à l'examen des mesures de contrôle des risques individuels qui ne protègent qu'une seule personne. A titre d'exemple, la santé du travailleur sera mieux protégée contre l'exposition à des poussières nocives si votre évaluation des risques identifie d'abord les machines d'extraction de poussières comme le principal contrôle de risques. Ces machines assurent une protection collective à la zone de travail et à toutes les personnes qui s'y trouvent, contrairement au masque antipoussières destiné à chaque travailleur qui, d'une manière générale, ne protège pas les poumons de la même façon et offre un degré de protection limité au travailleur qui le porte. De même, l'insonorisation d'une machine bruyante contrôle le bruit plus efficacement que les protections auditives et évite aux travailleurs de devoir porter ces protections durant leur temps de travail.

Il convient de souligner que la mesure de contrôle des risques n° 6 relative à la surveillance sanitaire/médicale n'est pas, en soi, une mesure de protection contre l'exposition aux dangers; elle est plus un instrument de contrôle visant à garantir que les mesures de protection destinées à prévenir les maladies professionnelles fonctionnent correctement. Elle peut réduire les effets des risques si les maladies sont diagnostiquées ou si des mesures sont prises pour réduire l'exposition avant que la maladie progresse, devienne chronique ou atteigne un stade plus avancé.

A ce niveau dans l'évaluation des risques, l'Étape n° 3 se compose de deux parties qui, toutes deux, utilisent la hiérarchie des mesures de contrôle des risques.

ÉTAPE n° 3.A: Quelles dispositions avez-vous déjà prises en termes de mesures de contrôle des risques?

Vous avez sans doute déjà mis en place quelques mesures de contrôle des risques en matière de sécurité et de santé pour certains des dangers identifiés. Dans ce cas, votre évaluation des risques devra, pour chaque danger, identifier et évaluer le degré d'efficacité des mesures existantes afin de réduire les risques en matière de sécurité et de santé pour les travailleurs et autres personnes. Cela signifie que vous devrez évaluer et donner une opinion étayée (basée, entre autres, sur l'observation des bonnes pratiques) sur ces mesures de contrôle des risques existantes et sur leur efficacité.

Identifier et évaluer l'efficacité des mesures de contrôle des risques existantes vous aidera aussi à déterminer, de façon plus efficace et plus économique, si d'autres mesures de contrôle des risques – s'il en existe – peuvent s'avérer nécessaires face à un danger donné.

Si dans l'Étape n° 3.A vous concluez que vos mesures de contrôle des risques existantes pour un danger donné assurent une protection satisfaisante aux travailleurs, il ne sera pas nécessaire de prévoir des contrôles ou des dépenses supplémentaires pour ce danger donné. Par conséquent, pour ce danger (et uniquement pour ce danger), vous pourrez inscrire, dans la colonne 3.B, la formule suivante: «Aucune autre mesure requise à ce stade».

En revanche, si vous estimez que vos mesures de contrôle des risques pour un danger donné sont soit absentes, soit insuffisantes pour réduire le risque de dommages, vous passerez alors à l'Étape n° 3.B pour identifier et déterminer les autres mesures de contrôles des risques qui sont nécessaires et enfin pour les mettre en place.

ÉTAPE n° 3.B: D'autres mesures de contrôle des risques sont-elles nécessaires?

Étape n° 1	Étape n° 2	Étape n° 3		Étape n° 4		
Quels sont les dangers?	Qui pourrait subir un dommage et de quelle façon?	Quelles mesures avez-vous déjà prises?	D'autres mesures sont-elles nécessaires?	Mesure prise par qui?	Mesure prise à quel moment?	Fait
			<p>Mesure de contrôle des risques n° 1: Élimination ou substitution des dangers.</p> <p>Mesure de contrôle des risques n° 2: Outils, équipements, technologie et ingénierie.</p> <p>Mesure de contrôle des risques n° 3: Méthodes, pratiques, organisation, information et formation concernant la sécurité au travail.</p> <p>Mesure de contrôle des risques n° 4: Hygiène et bien-être.</p> <p>Mesure de contrôle des risques n° 5: Équipement de protection individuelle.</p> <p>Mesure de contrôle des risques n° 6: Surveillance sanitaire/médicale.</p>			
			Comme ci-dessus.			
			Comme ci-dessus.			
Étape n° 5: Consignez vos conclusions, contrôlez-les, revoyez-les et, si nécessaire, mettez-les à jour						

Comment utiliser la hiérarchie des mesures de contrôle des risques?

Pour chaque danger identifié, vous commencerez l'Étape n° 3 de l'évaluation par la mesure n° 1 de contrôle des risques et avancerez en suivant l'ordre indiqué de manière à terminer par la mesure n° 6.

Mesure de contrôle des risques n° 1:

Élimination ou substitution des dangers

Commencez par étudier la mesure de contrôle des risques n° 1. Il s'agit de la meilleure forme de protection. En effet, en éliminant ou en remplaçant le danger, vous réduisez considérablement le risque d'exposition à ce danger et ramenez ainsi à zéro ou presque le risque de dommages graves.

Quelques exemples de mesure de contrôle des risques n° 1:

- Pratiquer l'agriculture biologique afin d'éviter l'emploi de pesticides toxiques.
- Passer à un pesticide moins toxique ou remplacer un pesticide liquide à pulvériser par un pesticide sous forme de granulés.
- Essayer une solution moins dangereuse en ayant recours à des substances ou à des méthodes de travail différentes. On pourra ainsi modifier une méthode en remplaçant une substance dangereuse par une substance qui ne l'est pas (par exemple une peinture à base d'eau au lieu d'une peinture à base de solvant).
- Certaines machines-outils peuvent être remplacées par des outils intrinsèquement plus sûrs (par exemple un outil pneumatique au lieu d'un outil électrique).
- L'amiante peut être efficacement remplacé par des solutions plus sûres qui se trouvent en grand nombre sur le marché.
- Remplacer une machine bruyante par une machine plus silencieuse.
- Concernant les grands bâtiments, concevoir de nouvelles fenêtres afin qu'elles puissent être nettoyées de l'intérieur plutôt que de s'en remettre à un accès extérieur potentiellement dangereux.

Si vous pouvez mettre en œuvre avec succès les mesures identifiées dans votre mesure de contrôle des risques n° 1, votre évaluation des risques pour le danger considéré **S'ARRÊTERA LÀ** puisque vous aurez ramené le risque à un taux zéro ou proche du taux zéro. En conséquence, il sera inutile, pour ce danger seulement, d'identifier, de déterminer et de mettre en place les mesures de contrôle des risques n° 2 à n° 6.

En revanche, si dans votre évaluation des risques vous estimez que l'élimination ou la substitution n'est pas possible, vous devrez étudier les autres mesures de contrôle des risques, les identifier, les déterminer et les mettre en place, en commençant par la mesure n° 2 et en allant jusqu'à la mesure n° 6.

Mesure de contrôle des risques n° 2:

Outils, équipements, technologie et ingénierie

Lorsque l'élimination ou la substitution n'est pas possible, la meilleure solution est d'examiner les mesures relatives aux outils, équipements, technologie et ingénierie qui peuvent contribuer à réduire le risque découlant du danger identifié. Les mesures de contrôle des risques n° 2 sont judicieuses dans le sens où elles prévoient une protection collective de la zone de travail et non une simple protection individuelle.

Il peut être très important d'observer les bonnes pratiques et de trouver des conseils avisés au regard de la mesure de contrôle des risques n° 2. Ci-dessous, quelques exemples de ces mesures, dont certaines sont très simples et peu coûteuses:

- Sécuriser les machines – si une protection appropriée n'est pas prévue par le fabricant ou si la machine est construite selon d'anciennes normes, il conviendra de prévoir un meilleur dispositif de protection.
- Installer un caisson insonorisé sur les machines bruyantes afin de réduire le niveau sonore même si certains risques demeurent.

- ➔ Isoler et/ou enfermer totalement les procédés dangereux (par exemple les appareils radiologiques ou la section encollage avec solvant dans un atelier).
- ➔ Installer une rampe autour d'une plateforme de travail surélevée.
- ➔ Utiliser un objet simple tel qu'une brouette ou un chariot pour transporter des charges lourdes.
- ➔ Installer les surfaces de travail ou les établis à bonne hauteur et prévoir des sièges adaptés.
- ➔ Utiliser des outils qui sont à bonne hauteur pour l'utilisateur (par exemple bêche, pelle, brosse) de manière à ce qu'il n'ait pas à se courber inutilement.
- ➔ Utiliser des systèmes scellés de mélange et de remplissage pour les produits chimiques et les pesticides.
- ➔ Utiliser un matériel simple pour l'extraction des poussières (par exemple ventilation locale par aspiration).
- ➔ Prévoir un bon éclairage.

Souvent simples et abordables, les mesures relatives aux outils, équipements, technologie ou ingénierie réduiront considérablement le risque de dommages provenant d'un danger pour un groupe ou des groupes de personnes exposées et pas seulement pour un seul individu.

Mesure de contrôle des risques n° 3:

Méthodes, pratiques, organisation, information et formation concernant la sécurité au travail

Dans le cadre de votre évaluation des risques, vous devrez également examiner et envisager les méthodes et pratiques sur la sécurité au travail, la manière dont le travail peut être organisé ainsi que les exigences en matière de formation et d'information. Une fois de plus, vous devrez identifier ce que vous avez déjà mis en place ainsi que les mesures de contrôle supplémentaires qu'il conviendra peut-être de prendre.

Une des façons les plus simples et les plus économiques de contrôler les risques au travail pour les entreprises consiste à développer et à appliquer des méthodes et des pratiques de travail sûres, liées à l'information et à la formation, parfois appelés «systèmes de travail sûrs». Beaucoup d'accidents et de maladies liés au travail surviennent parce que l'employeur n'a pas examiné ni appliqué les méthodes, pratiques et organisation de travail dites sûres et parce que les dirigeants, superviseurs et travailleurs sont mal informés ou insuffisamment formés pour appliquer les procédures qui conviennent en matière de sécurité et de santé.

Il appartient aux employeurs, directeurs et superviseurs, de concert avec la main-d'œuvre, d'organiser le travail en toute sécurité. Les mesures de contrôle des risques sont souvent simples et faciles à mettre en œuvre. En outre, les mesures destinées à améliorer la sécurité et la santé et l'organisation du travail ne sont pas coûteuses et encouragent l'efficacité du travail.

Voici quelques exemples de mesures pouvant être prises en vertu de la mesure de contrôle des risques n° 3:

- ➔ Garantir, aux travailleurs, superviseurs et directeurs, des procédures et des instructions claires, écrites si nécessaire, sur la manière de faire fonctionner les machines ou de mener à bien d'autres tâches en toute sécurité.

- Fournir les informations qui conviennent en matière de sécurité et de santé – manuels de fonctionnement, étiquettes lisibles sur les containers, signes d'avertissement, fiches de données pour les produits chimiques, etc. (pensez à transmettre les informations dans la langue locale qui convient).
- Planifier et revoir l'agencement de votre lieu de travail/entreprise – afin d'éviter, par exemple, que les travailleurs n'aient à passer devant des camions ou autres véhicules à moteur, ce qui réduira le risque qu'ils se fassent renverser ou écraser.
- Prévoir un meilleur entretien ménager – ranger votre lieu de travail et veiller à ce qu'il n'y ait ni objet, ni désordre dans les lieux de passage; humidifier la poussière avant de la balayer.
- S'assurer que vos superviseurs et directeurs sont convenablement informés et formés pour le travail qu'ils doivent gérer en votre nom, y compris pour dispenser une formation et donner des idées en matière d'évaluation des risques au travail.
- Indiquer des procédures et instructions claires à suivre à vos superviseurs et directeurs.
- S'assurer que vos superviseurs et directeurs ont suffisamment de pouvoir pour maintenir à niveau les normes en matière de sécurité et de santé.
- S'assurer que des procédures sont en place au cas où, par exemple, vous, en tant que patron, ne seriez pas sur le lieu de travail ou au cas où le dispositif de protection d'une machine dangereuse céderait.
- S'assurer que vos superviseurs ou directeurs ont été informés du problème et qu'ils ont le pouvoir de stopper le travail de la machine jusqu'à ce que le dispositif de protection ait été réparé ou remplacé.
- S'assurer que vos superviseurs et directeurs ont le pouvoir et les moyens de commander un nouveau dispositif de protection en votre absence.
- Offrir régulièrement une formation sur la sécurité et la santé à vos travailleurs, y compris une formation sur l'évaluation des risques.
- Améliorer la participation et la contribution de vos travailleurs lors des évaluations des risques au travail, y compris l'application des mesures de contrôle des risques identifiés lors de l'évaluation – ou des évaluations – des risques.
- Proposer une formation spécialisée pour les activités professionnelles à hauts risques.

Mesure de contrôle des risques n° 4:

Hygiène et bien-être

Dans le cadre de votre évaluation des risques, vous devrez ensuite évaluer et déterminer si les installations existantes en matière d'hygiène et de bien-être sont suffisantes pour faire face aux risques découlant des dangers que vous avez identifiés ou s'il convient de prendre d'autres dispositions. La plupart de ces mesures ne sont pas, à proprement parler, un moyen de protection contre l'exposition aux dangers mais elles peuvent réduire les effets des dangers et rendre le travail plus agréable. A titre d'exemple, l'hygiène et le bien-être peuvent être améliorés comme suit:

- Fournir de simples installations sanitaires et salles d'eau sur le lieu de travail.
- Ranger les vêtements de travail contaminés dans un casier et interdire aux travailleurs de les emporter chez eux.

- ➔ Mettre du matériel de premiers secours à la disposition des travailleurs et former certains d'entre eux à l'utiliser.
- ➔ Mettre de l'eau potable et une trousse de premiers secours à la disposition de ceux qui, parmi vos travailleurs, travaillent sur un terrain agricole ou sur un site de construction.

Mesure de contrôle des risques n° 5:

Équipement de protection individuelle

Il s'agit maintenant d'examiner la mesure de contrôle des risques n° 5. À l'exception des articles ordinaires comme les bottes ou les salopettes, l'équipement de protection individuelle (EPI) constitue l'une des dernières mesures de contrôle des risques en matière de sécurité et de santé que vous devrez examiner. Elle vise à renforcer les autres mesures de contrôle des risques que vous avez déjà mises en place.

L'objectif est de réduire au minimum l'usage de l'EPI, de ne pas l'utiliser comme principal moyen de protection en matière de sécurité et de santé ni d'exiger des travailleurs qu'ils le portent ou l'utilisent durant de longues périodes. Votre évaluation des risques devra déjà avoir identifié les mesures de contrôle des risques n° 2, n° 3 et n° 4 qui sont susceptibles d'offrir une protection suffisante aux groupes de personnes exposées. À titre d'exemple, si vous avez correctement réglé les machines bruyantes à des niveaux sonores acceptables, vous ne devrez pas fournir de bouchons d'oreilles à vos travailleurs et ceux-ci n'auront pas à les utiliser. De même, si votre matériel d'extraction des poussières (ventilation locale par aspiration) est efficace, les travailleurs ne devront pas porter de masques antipoussières.

Malheureusement, l'EPI est souvent la première et seule mesure de contrôle des risques envisagée et prévue. Le plus souvent, l'EPI ne procure pas la protection nécessaire en matière de sécurité et de santé. De plus, il se révèle inconfortable à porter ou à utiliser durant de longues périodes et il n'est pas souvent adapté à la taille de celui qui le porte. Les personnes étant de forme, de taille et de sexe différents, la même taille ne convient pas à tout le monde.

L'équipement de protection individuelle comprend:

- ➔ des combinaisons;
- ➔ des protections pour les yeux;
- ➔ des chaussures;
- ➔ des gants;
- ➔ des protections auditives;
- ➔ des appareils de protection respiratoire;
- ➔ des masques antipoussières jetables;
- ➔ des casques protecteurs;
- ➔ des vêtements contre la pluie et le froid.

Si vous estimez que l'EPI est nécessaire, votre évaluation des risques devra inclure les détails concernant les types d'EPI à fournir et le facteur de protection pour chaque article fourni, qu'il s'agisse de gants, de masques antipoussières, d'appareils de protection respiratoire ou d'autres équipements. Dans l'évaluation, vous devrez également indiquer la façon dont l'EPI sera nettoyé

et entretenu et la fréquence selon laquelle il devra être remplacé. N'oubliez pas que **tout EPI requis devra être fourni gratuitement au travailleur**.

Observez les bonnes pratiques et, au besoin, demandez conseil au moment de choisir l'EPI.

Lors du choix de l'EPI, rappelez-vous ce qui suit:

- ➔ Vous devez d'abord examiner et instaurer d'autres moyens de contrôle des risques. Ne fournissez un EPI qu'en dernier recours, après avoir mis en place les autres mesures de contrôle des risques identifiés dans votre évaluation des risques. L'EPI ne devra jamais être la première ou l'unique mesure de protection offerte au travailleur.
- ➔ Les contrôles techniques et d'ingénierie (mesure de contrôle des risques n° 2) apportent des solutions collectives à long terme et se révèlent souvent moins coûteux que de fournir un EPI à de nombreux travailleurs, puis de le remplacer, l'entretenir et l'entreposer.
- ➔ Les mesures de protection collectives protègent tous les travailleurs de la zone, alors que l'EPI ne protège que celui qui le porte.
- ➔ Il est essentiel d'impliquer vos travailleurs dans le processus de sélection car ils connaissent en détail la façon dont les choses fonctionnent, les endroits où il y a des dysfonctionnements ou encore les méthodes selon lesquelles les tâches sont exécutées, autant d'informations susceptibles de vous aider.

Mesure de contrôle des risques n° 6: **Surveillance sanitaire/médicale**

Dans votre évaluation des risques, il faudra peut-être aussi examiner la pertinence d'une surveillance sanitaire ou médicale, assurée par un personnel médical qualifié au profit des travailleurs exposés à des risques élevés.

Comme nous l'avons déjà mentionné, la surveillance sanitaire et médicale n'est pas, à proprement parler, un moyen de protection contre l'exposition aux dangers. Il s'agit davantage d'un outil de contrôle pour s'assurer que les mesures de protection permettent de prévenir efficacement les maladies professionnelles. Toutefois, la surveillance sanitaire et médicale peut contribuer à atténuer le risque. Malgré tous vos efforts pour contrôler l'exposition aux substances dangereuses (par exemple produits chimiques, poussières, micro-organismes et bruit), certains travailleurs pourront présenter des symptômes de maladies, souvent des années plus tard. Vous aurez peut-être besoin d'une surveillance sanitaire/médicale pour contrôler et détecter les premiers signes de la maladie, surtout si les travailleurs sont exposés, à titre d'exemple, à:

- ➔ des poussières pouvant causer de l'asthme ou une autre maladie pulmonaire chronique;
- ➔ des substances telles que les solvants pouvant causer des dermatites;
- ➔ des pesticides qui contiennent des composés organophosphorés (OP) tels que des insecticides, bains parasitocides pour moutons/animaux, qui peuvent occasionner des complications neurologiques;
- ➔ des machines fonctionnant en permanence à des niveaux sonores de 85 à 90 décibels (pondérés A).

La surveillance sanitaire/médicale pourra comprendre:

- ➔ la surveillance biologique et la surveillance des effets biologiques (par exemple prélèvements sanguins pour déceler la présence de certains produits chimiques);

- ➔ des contrôles réguliers réalisés par un responsable (par exemple un superviseur compétent pourrait regarder les mains des travailleurs à la recherche de signes de dermatite);
- ➔ des tests acoustiques et auditifs;
- ➔ des examens de la fonction pulmonaire si les travailleurs sont exposés à des niveaux élevés de poussières dangereuses;
- ➔ le contrôle des motifs avancés pour les arrêts maladie (par exemple si les travailleurs sont absents pour cause de maladie, leur demander s'ils établissent, ou si leur médecin établit, un lien entre la maladie et leur travail).

Identifier une mesure spécifique en matière de surveillance médicale/sanitaire pour un danger donné **n'est pas** la même chose que de subir un examen médical complet. Il y a souvent confusion sur ce point. La mesure de contrôle des risques en matière de surveillance sanitaire/médicale que vous appliquez doit être propre au danger/problème que vous avez identifié.

En conclusion, lorsqu'il n'est pas possible de procéder à l'élimination ou à la substitution, la hiérarchie des mesures de contrôle des risques donne la priorité aux contrôles techniques, des équipements et de l'ingénierie associés à des méthodes, des pratiques, une organisation, une information et une formation concernant la sécurité au travail. L'objectif est d'offrir une protection collective aux travailleurs, en n'utilisant l'EPI que pour renforcer les autres contrôles de risques et pour éviter aux travailleurs de devoir le porter durant de longues périodes (exception faite des objets de travail ordinaires tels que les bouchons d'oreilles et les bottes). Il faut également identifier les mesures d'hygiène et de bien-être qui se révèlent nécessaires et, le cas échéant, déterminer les mesures de surveillance sanitaire/médicale qui diminueraient le risque de dommages à particulièrement long terme.

Dans le tableau ci-dessous, nous passons aux étapes suivantes (nos 3.A et 3.B) de l'évaluation des risques dans la section travail du bois que nous avons pris en exemple. Pour chaque danger identifié, nous donnons en exemple certaines mesures visant à réduire le risque, en indiquant des mesures qui sont peut-être déjà appliquées (Étape n° 3.A) dans notre lieu de travail fictif ou qui peuvent être considérées comme le résultat de l'évaluation des risques (Étape n° 3.B). N'oubliez pas qu'il s'agit d'une situation hypothétique et qu'elle ne peut pas être considérée comme reflétant la réalité dans tous les lieux de travail.

Etape n° 1	Etape n° 2	Etape n° 3		Etape n° 4		
Quels sont les dangers?	Qui pourrait subir un dommage et de quelle façon?	Quelles mesures avez-vous déjà prises?	D'autres mesures sont-elles nécessaires?	Mesure prise par qui?	Mesure prise à quel moment?	Fait
Exposition aux poussières de bois	Tous les travailleurs (35) risquent de développer une maladie pulmonaire, telle que l'asthme, en inhalant des poussières de bois. Le risque d'exposition est plus élevé chez les opérateurs de machines (15). Les poussières de bois durs peuvent provoquer des cancers, en particulier des cancers du nez.	<ul style="list-style-type: none"> ■ La poussière est régulièrement balayée. ■ De bonnes installations sanitaires et des douches sont déjà mises à disposition. ■ Des masques antipoussières jetables sont fournis et régulièrement remplacés. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Equiper chaque machine produisant de la poussière d'un système d'extraction des poussières (ventilation locale par aspiration). ■ Rappeler au personnel de ne jamais balayer les poussières de bois secs, d'utiliser l'aspirateur ou, au besoin, d'humidifier les poussières avant de les balayer. ■ Une personne compétente doit former les opérateurs de machines à l'utilisation et à l'entretien de base du système d'extraction des poussières. 			
Machines, y compris scies circulaires, découpeuses et raboteuses à broche verticale	Les opérateurs de machines (15) et autres travailleurs courent le risque d'être gravement, voire mortellement, blessés en cas de contact avec les parties mobiles des machines, en particulier les lames de scies.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Toutes les machines sont munies de dispositifs de protection conformément aux instructions du fabricant. ■ Les dispositifs de protection des machines sont régulièrement contrôlés et entretenus pour s'assurer qu'ils sont en bon état. ■ Les travailleurs disposent d'un espace suffisant autour des machines pour travailler en toute sécurité. ■ Tous les travailleurs sont formés par une personne compétente pour utiliser les machines en toute sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Installer des dispositifs de freinage pour réduire le temps de décélération des outils de coupe. ■ A l'avenir, ne pourront être acquises que des machines dotées d'un système de contrôle des freins. ■ Examiner les possibilités d'introduire un outillage avec protubérance d'élément de coupe limitée. ■ Vérifier de nouveau auprès de la main-d'œuvre que les dispositifs de protection de la machine sont régulièrement inspectés et que les défauts sont aussitôt signalés. ■ Télécharger les fiches d'information sur l'utilisation sûre des machines dans l'atelier. Affichez-les dans l'atelier et les toilettes. 			

Etape n° 1	Etape n° 2	Etape n° 3		Etape n° 4		
Quels sont les dangers?	Qui pourrait subir un dommage et de quelle façon?	Quelles mesures avez-vous déjà prises?	D'autres mesures sont-elles nécessaires?	Mesure prise par qui?	Mesure prise à quel moment?	Fait
Manutention manuelle	Les travailleurs peuvent souffrir de troubles musculo-squelettiques, tels que des douleurs au dos, suite à la manutention d'objets lourds ou encombrants (par exemple planches en bois et pièces de machines). Ils risquent aussi de se couper en maniant des outils ou de se blesser avec des échardes en manipulant des palettes.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les travailleurs sont formés aux bonnes techniques de la manutention manuelle. ■ Les établis et tables des machines sont fixés à une hauteur confortable. ■ Des gants solides et épais sont fournis pour manipuler outils et palettes. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Si possible, ranger l'outillage près de la machine afin de réduire la distance de son acheminement. ■ Rappeler aux travailleurs qu'ils doivent demander une nouvelle paire de gants lorsque la leur est usée et qu'ils ne doivent pas soulever d'objets trop lourds. ■ Introduire du matériel de levage et de manutention, tel que des poignées de transport de panneaux, afin de réduire de manière significative le risque de blessures. 			
Etape n° 5: Consignez vos conclusions, contrôlez-les, revoyez-les et, si nécessaire, mettez-les à jour						

Réfléchir aux mesures de contrôle des risques

Un exemple de pulvérisation de pesticides sur une plantation de café

Le directeur procède à une évaluation des risques à la recherche de solutions aux problèmes d'empoisonnement aux pesticides sur une plantation de café. Les travailleurs sont exposés aux pesticides du fait de la dispersion du produit lors de sa pulvérisation et du non-respect des délais de sécurité après traitement des surfaces.

Récemment, plusieurs légers symptômes d'empoisonnement ont été observés chez des travailleurs sur le terrain. Ces faits ont été signalés aux autorités publiques et le responsable et le propriétaire de la plantation ont reconnu qu'à cet égard les pratiques en matière de sécurité et de santé devaient être améliorées.

Etape n° 1: Identifier le danger

Le danger identifié est la pulvérisation d'insecticides toxiques à l'aide d'un système de ventilation motorisé qui a pour conséquence actuelle la dérive du produit.

Un deuxième danger est le non-respect des délais de sécurité (le temps qui doit s'écouler avant que les travailleurs ne puissent retourner dans la zone traitée).

Etape n° 2: Quelles sont les personnes exposées? De quelle manière?

Vingt-huit travailleurs risquent d'être exposés à l'insecticide toxique durant la pulvérisation (risque d'inhalation de l'air contaminé) et lorsqu'ils retournent dans les champs pulvérisés (risque d'absorption du pesticide par voie cutanée). Parmi eux, dix sont des femmes, huit des hommes, six de jeunes femmes (moins de 18 ans) et quatre de jeunes hommes (moins de 18 ans).

Etape n° 3: Evaluer le risque – quelle mesure faut-il prendre pour réduire le risque?

3.A: Qu'est-ce qui a déjà été mis en œuvre?

Le directeur reconnaît que l'équipe chargée de la pulvérisation disperse le pesticide trop près du champ où travaillent les ouvriers agricoles. Cette situation est due à une organisation et à des procédures de travail médiocres sur la plantation, ainsi qu'à l'absence de tout type d'avertissement avant l'épandage.

Il reconnaît aussi que les délais de sécurité ne sont pas respectés – il a, à tort, autorisé les travailleurs à retourner dans les zones qui avaient été traitées avant que tout danger ne soit écarté, contrairement aux instructions figurant sur l'étiquette du pesticide.

3.B: D'autres mesures sont-elles nécessaires? Des mesures de réduction des risques

Désormais, le directeur utilise systématiquement les différentes mesures de contrôle des risques. Lorsqu'une mesure de contrôle des risques n'est pas retenue ou qu'elle est considérée comme ne s'appliquant pas au problème donné, une brève explication est apportée.

Mesure de contrôle des risques n° 1: Eliminer le danger. C'est toujours la meilleure solution mais, dans le cas présent, le propriétaire de la plantation n'a pas recours à des méthodes de production biologique. L'évaluation des risques aboutit à la conclusion que l'élimination totale de l'insecticide n'est pas une solution et qu'il convient d'avoir recours à d'autres mesures.

La substitution ne peut pas davantage s'appliquer dans le cas présent car le propriétaire de la plantation a décidé de poursuivre l'utilisation des insecticides chimiques en raison des problèmes liés aux phytoravageurs.

Mesure de contrôle des risques n° 2: Outils, équipements, technologie et ingénierie. Les pulvérisateurs de pesticides à souffleur d'air motorisés sont en bon état et ne sont pas à l'origine du problème de dérive du produit pulvérisé. La dérive du produit pulvérisé constitue un problème en cas de vent. L'épandage devrait alors avoir lieu, dans la mesure du possible, lorsque le vent est inexistant ou faible.

Mesure de contrôle des risques n° 3: Méthodes, pratiques, organisation, information et formation concernant la sécurité au travail. En concertation avec les travailleurs chargés de la pulvérisation et les travailleurs agricoles, le directeur établit que les principaux éléments permettant d'éviter une exposition à la contamination par dérive du produit pulvérisé sont l'organisation du travail, de manière à assurer des pratiques sûres, ainsi qu'une information et une formation adaptées. Les mesures retenues en vue de leur mise en œuvre sont les suivantes:

- Il n'y aura pas de pulvérisation en cas de vent (décision devant être prise par le responsable de l'équipe chargée de la pulvérisation).
- Le responsable de l'équipe chargée de la pulvérisation tiendra le responsable de l'équipe agricole régulièrement informé des dates et lieux des pulvérisations à venir. Il en remettra aussi une copie au propriétaire et au directeur de la plantation. Ces dispositions permettront

au responsable de l'équipe agricole de veiller à ce que ses travailleurs ne soient pas exposés à une quelconque contamination due à la dérive du pesticide pulvérisé.

- Le responsable de l'équipe en charge de la pulvérisation informera les membres de son équipe que, s'ils voient des travailleurs agricoles à proximité des zones d'épandage, ils devront immédiatement stopper leur activité et l'informer de la situation. Il veillera à ce que les travailleurs agricoles soient placés à une distance de sécurité suffisante. Cet élément relatif à la sécurité sera intégré dans le programme de formation de l'équipe chargée de la pulvérisation.
- Les travailleurs agricoles seront informés du fait qu'ils devront immédiatement prévenir leur responsable s'ils voient l'équipe chargée de la pulvérisation à proximité. Ils devront alors se tenir à une distance de sécurité suffisante des opérations d'épandage.
- L'équipe chargée de l'épandage, les travailleurs agricoles et leurs responsables recevront une formation complémentaire sur l'importance que revêt le respect des délais de sécurité conformément aux indications communiquées par les fabricants et fournisseurs de pesticides. Une copie des délais de sécurité concernant les surfaces traitées sera remise au bureau du directeur de la plantation. De simples symboles d'avertissement tels que des crânes et des os en croix seront placés à une distance raisonnable tout autour de la zone qui aura été traitée.
- Tout éventuel problème de santé lié au travail sera consigné dans le registre des accidents et maladies de la plantation.

Mesure de contrôle des risques n° 4: Hygiène et bien-être. Des toilettes et casiers permettant aux travailleurs de ranger leurs effets personnels et de conserver leurs aliments sont installés à proximité du bureau principal, bien à l'écart des zones traitées. A cet égard, aucune autre mesure ne s'impose.

Mesure de contrôle des risques n° 5: Equipement de protection individuelle. Les nouvelles procédures de travail devront garantir que les travailleurs ne sont pas exposés à la dérive du pesticide pulvérisé et qu'ils ne pénètrent pas dans les zones traitées avant qu'ils ne soient autorisés à le faire, conformément aux recommandations des fabricants. L'équipement de protection individuelle et les vêtements ne devraient donc pas être nécessaires – tout au moins pour se protéger contre la contamination par pesticides.

Mesure de contrôle des risques n° 6: Surveillance sanitaire/médicale. Il ne s'agit pas, à proprement parler, d'une mesure de contrôle des risques. Toutefois, comme les pesticides sont, par définition, des substances toxiques et qu'il y a toujours un risque résiduel d'exposition, les jeunes travailleurs (de moins de 18 ans) seront soumis à des tests sanguins en vertu d'un projet international récemment mis en œuvre dans la capitale pour contrôler les expositions d'origine professionnelle.

Conclusion

Ces améliorations simples en termes de procédures, de communication, d'information et de formation supposent que le propriétaire de la plantation et son directeur donnent désormais des instructions claires aux responsables et aux travailleurs quant à la manière la plus sûre de pulvériser les pesticides. Cela signifie qu'ils veilleront à ce que la plantation soit bien organisée et bien gérée et à ce que les responsables et le personnel soient correctement formés aux procédures concernant la sécurité au travail. Cela signifie aussi qu'ils contrôleront la situation afin de s'assurer que les mesures sont mises en œuvre et qu'elles sont suffisantes pour prévenir des dommages subséquents à la santé.

ÉTAPE N° 4: NOTER PAR ÉCRIT LA PERSONNE RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE CONTRÔLE DES RISQUES, LES MESURES DONT IL S'AGIT ET L'ÉCHÉANCIER

Etape n° 1	Etape n° 2	Etape n° 3		Etape n° 4		
Quels sont les dangers?	Qui pourrait subir un dommage et de quelle façon?	Quelles mesures avez-vous déjà prises?	D'autres mesures sont-elles nécessaires?	Mesure prise par qui?	Mesure prise à quel moment?	Fait

Etape n° 5: Consignez vos conclusions, contrôlez-les, revoyez-les et, si nécessaire, mettez-les à jour

Une fois que les mesures de contrôle des risques ont été arrêtées, conformément à l'Étape n° 3.B, il convient de les mettre en œuvre. Par ailleurs, vous devez désigner, au sein de l'entreprise, dans un délai raisonnable, les personnes responsables de leur mise en œuvre et enregistrer la date à laquelle elles ont été prises et mises en place.

Il y a trois charges distinctes dans le cadre de l'Étape n° 4:

- ➔ Qui entreprend l'action?
- ➔ A quel moment?
- ➔ A quelle date la mesure de contrôle des risques a-t-elle été mise en place ou activée?

Cela implique que, pour chaque mesure de contrôle indiquée dans votre évaluation des risques, vous devrez indiquer la/les personne(s) responsable(s) de la mise en œuvre de la mesure ainsi que la date de sa mise en œuvre. L'évaluation des risques devra également indiquer la date à laquelle la mesure de contrôle a été mise en place ou activée.

Lorsque vous évaluez les risques, il est fréquent de trouver plus de problèmes que vous ne pouvez en régler en une fois. C'est pourquoi il est important d'établir des priorités et de traiter en premier lieu les risques les plus graves. De cette manière, vous protégez vos travailleurs et rendez vos mesures de contrôle des risques plus efficaces et plus économiques.

Dans toute évaluation des risques, le degré de risque et, par conséquent, l'ordre de priorité au regard des mesures à prendre est, dans une certaine mesure, fondé sur le jugement et l'opinion personnels. Cependant, vous devez motiver le choix de vos priorités. A première vue, la tâche peut sembler ardue mais rappelez-vous la maxime: «Recherchez la simplicité», demandez conseil et cherchez les bonnes pratiques le cas échéant.

Comme mentionné plus haut, le risque est fonction de la possible gravité des blessures ou de la maladie, multipliée par la possibilité (ou probabilité) qu'un tel dommage touche les travailleurs.

Ainsi, lorsque vous évaluez le niveau d'un risque, vous devez être attentif à un certain nombre d'éléments. En voici quelques exemples:

- ➔ Quelle est la **probabilité** qu'une situation susceptible de causer un accident se produise? Souvenez-vous qu'il s'agit de la situation au moment de l'évaluation des risques, avec les méthodes de travail existantes et les mesures de précaution déjà en place – ou pas, selon le cas. Est-il peu probable ou, au contraire, hautement probable qu'un événement se produise? Peut-on raisonnablement s'attendre à ce que quelque chose se produise ou à ce que ce soit même certain ou imminent? Quels facteurs concourants pourraient être impliqués – travail bâclé, par exemple, ou conditions de travail médiocres ou encore machines difficiles à utiliser?
- ➔ Quelles sont les **conséquences** de l'accident qui est susceptible de se produire? Que pourrait-il se passer dans le pire des cas? Si un travailleur glisse ou tombe près d'une machine à bois, par exemple, plusieurs scénarios sont envisageables: blessures insignifiantes (aucun traitement requis) ou mineures (premiers soins donnés en raison d'une coupure ou d'une contusion); blessures graves ou décès si le travailleur a été happé par la machine.
- ➔ Quelle est l'échelle, ou le degré, du risque? En d'autres termes, jusqu'où les conséquences de l'accident peuvent-elles aller – combien de personnes, tâches, machines, clients ou lots de produits seraient concernés?

Le tableau ci-dessous peut fournir certaines indications sur la manière d'évaluer les risques. Vous pouvez aussi tenter de vous appuyer sur l'Activité 4 (page 59) pour affiner votre raisonnement afin d'évaluer le degré des risques et d'accorder un ordre de priorité aux mesures permettant de s'attaquer aux risques identifiés.

Utiliser une grille des risques

Pour la plupart des petites entreprises, il ne sera pas nécessaire d'utiliser une grille des risques. Cependant, elle peut vous aider à calculer le niveau de risque associé à un problème donné. En effet, une grille des risques classe la probabilité du dommage et la gravité potentielle dudit dommage. Ils sont ensuite reportés sur la grille comme illustré ci-dessous. Le niveau de risque détermine les risques qui doivent être traités en priorité, en commençant naturellement par les risques les plus élevés.

Il peut être utile d'utiliser une grille pour donner la priorité aux mesures destinées à maîtriser un risque. La grille est utile pour beaucoup d'évaluations et, en particulier, pour des situations plus complexes. Toutefois, compétence et expérience sont requises pour estimer avec précision la probabilité des dommages. Toute erreur pourrait écarter la mise en œuvre d'importantes mesures destinées à réduire les risques ou donner lieu à la mise en œuvre de mesures inutiles.

Comme il n'existe pas de règles déterminées quant à la manière d'effectuer une évaluation des risques, vous trouverez un large éventail de grilles de risques dont beaucoup sont spécialement conçues pour être utilisées dans les plus grandes entreprises. Cependant, puisque ce module est destiné aux PME, nous avons choisi, à titre d'exemple, une grille des risques de 3 x 3, la jugeant simple et facile à utiliser pour fixer les priorités au regard de la prise de mesures. Elle peut aussi éviter de s'enliser ou de se perdre dans de longues discussions sur le degré de risque ou l'établissement des priorités.

Exemple d'une grille des risques

Probabilité (possibilité) d'occurrence d'un événement	Gravité potentielle ou conséquences d'un événement			
		Légèrement grave	Modérément grave	Très grave
	Peu probable	Risque faible	Risque faible	Risque modéré
	Probable	Risque faible	Risque modéré	Risque élevé
Hautement probable	Risque modéré	Risque élevé	Risque élevé	

Cette grille des risques de 3 x 3 donne une indication, certes subjective, des différents niveaux de risques permettant d'établir le(s) risque(s) à traiter en priorité.

- a) Concernant *la gravité potentielle ou les conséquences* d'un événement, nous proposons trois niveaux de dommages:
- **Légèrement grave:** cela peut s'appliquer à une blessure ou à une maladie qui ne nécessite que des soins mineurs ou une interruption du processus de courte durée. S'il y a arrêt de travail, il ne sera pas supérieur à deux jours.
 - **Modérément grave:** dans ce cas de figure, le risque de blessures ou de problèmes de santé est plus sérieux et peut entraîner une incapacité de travail temporaire afin de permettre à la personne de se rétablir (par exemple un bras cassé ou une fracture mineure). La blessure ou la maladie entraîne l'arrêt de travail de la victime souffrante pendant une assez longue période. L'employeur peut présenter une demande d'indemnisation pour les journées de travail perdues suite à un accident ou à une maladie ou il peut y avoir interruption du processus pendant deux ou trois jours.
 - **Très grave:** blessure ou maladie potentiellement grave ou décès et risque de blessure ou de maladie à long terme ou chronique, comprenant décès, amputation et perte auditive due au bruit. L'expression couramment employée dans ce contexte est la suivante: «Blessures qui changent le cours d'une vie».
- b) Concernant *la probabilité ou la possibilité* d'occurrence d'un événement, nous proposons trois niveaux:
- **Peu probable:** le risque qu'une personne subisse un dommage apparaît peu probable ou peu fréquent; le dommage ne devrait pas avoir lieu dans les circonstances actuelles.
 - **Probable:** il y a une forte possibilité ou probabilité qu'une personne se blesse ou tombe malade en travaillant dans les circonstances actuelles.
 - **Hautement probable:** compte tenu des conditions de travail actuelles, il est presque certain qu'une personne subira un dommage ou souffrira d'une maladie.
- c) Concernant *l'échelle de risques*, nous avons retenu trois niveaux que nous avons établis grâce à la combinaison entre le niveau du dommage et la probabilité d'occurrence dudit dommage.
- **Risque faible:** il pourrait y avoir un faible risque de blessure légère ou d'un problème de santé mineur. La probabilité qu'il se produise un événement pouvant causer des dommages est faible et ses conséquences pourraient aller de légères à modérées.

- **Risque modéré:** cette éventualité peut être envisagée lorsque les conséquences ou la gravité du dommage ou des problèmes de santé sont importantes, même si la probabilité d'un événement causal est faible. Ce scénario peut également être envisagé lorsque la probabilité a augmenté, même si le dommage qui peut en résulter est moins grave ou lorsqu'un plus grand nombre de personnes peuvent être blessées. En d'autres termes, les conséquences pourraient être légèrement, modérément ou très graves.
- **Risque élevé:** ce cas de figure est valable lorsque l'occurrence d'une blessure ou d'une maladie à caractère modéré ou grave ou un décès est probable ou hautement probable.

Le fait de s'entendre ainsi sur le niveau de risque d'une situation permet de définir les risques dont vous devrez vous occuper en priorité, en commençant naturellement par les risques élevés – inacceptables – que vous avez identifiés. Les risques modérés pourraient aussi être considérés comme inacceptables, surtout s'il y a un potentiel, par exemple, de fracture lors d'un accident ou d'absence suite à un préjudice en matière de santé. Les mesures visant à remédier à la situation devront être prises aussi vite que possible et les mesures peu onéreuses, telles que l'information et la formation, devront être mises en place sans délai. Les situations où les risques sont faibles ne constitueront pas une priorité. Toutefois, s'il y a des mesures faciles à prendre ou dont le coût est faible, elles pourront aussi être examinées afin d'être mises en œuvre dans les plus brefs délais, même si, au même moment, des mesures sont prises pour lutter contre d'autres situations présentant des risques plus élevés.

Certaines mesures de contrôle des risques seront faciles à mettre en place (par exemple changer les procédures de travail, la manière dont un travail est exécuté ou améliorer l'entretien quotidien). D'autres, en revanche, exigeront plus de temps et d'efforts (par exemple placer une machine bruyante dans une boîte d'insonorisation ou installer une ventilation locale par aspiration sur des machines conçues pour extraire poussières et fumées). Le calendrier devra tenir compte de la durée qu'il faut raisonnablement envisager pour mettre en œuvre une mesure donnée en vue d'améliorer la situation.

Les travailleurs devront être informés des changements à entreprendre et ils devront être associés à la conception et à la mise en œuvre de ces changements comme il convient. Une formation complémentaire se révélera peut-être nécessaire, notamment si le(s) contrôle(s) des risques suppose(nt) un changement au niveau des méthodes et des pratiques de travail.

Dans le tableau ci-dessous, nous remplissons les cases de l'Etape n° 4 de l'évaluation des risques dans la section travail du bois retenue en exemple. Dans ce cas de figure, nous avons juste proposé que la personne responsable soit le «directeur» ou le «superviseur». Dans la réalité, nous recommandons que le responsable soit nommément désigné afin d'identifier la personne qui exécute les tâches et assume les responsabilités.

Etape n° 1	Etape n° 2	Etape n° 3		Etape n° 4		
Quels sont les dangers?	Qui pourrait subir un dommage et de quelle façon?	Quelles mesures avez-vous déjà prises?	D'autres mesures sont-elles nécessaires?	Mesure prise par qui?	Mesure prise à quel moment?	Fait
Exposition aux poussières de bois	Tous les travailleurs (35) risquent de développer une maladie pulmonaire, telle que l'asthme, en inhalant des poussières de bois. Le risque d'exposition est plus élevé chez les opérateurs de machines (15). Les poussières de bois durs peuvent provoquer des cancers, en particulier des cancers du nez.	<ul style="list-style-type: none"> ■ La poussière est régulièrement balayée. ■ De bonnes installations sanitaires et des douches sont déjà mises à disposition. ■ Des masques antipoussières jetables sont fournis et régulièrement remplacés. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Equiper chaque machine produisant de la poussière d'un système d'extraction des poussières (ventilation locale par aspiration). ■ Rappeler au personnel de ne jamais balayer les poussières de bois secs, d'utiliser l'aspirateur ou, au besoin, d'humidifier les poussières avant de les balayer. ■ Une personne compétente doit former les opérateurs de machines à l'utilisation et à l'entretien de base du système d'extraction des poussières. 	Directeur	31/10/13	04/10/13
				Superviseur	15/05/13 (immédiatement)	15/05/13
				Directeur	05/11/13	15/10/13
Machines, y compris scies circulaires, découpeuses et raboteuses à broche verticale	Les opérateurs de machines (15) et autres travailleurs courent le risque d'être gravement, voire mortellement, blessés en cas de contact avec les parties mobiles des machines, en particulier les lames de scies.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Toutes les machines sont munies de dispositifs de protection conformément aux instructions du fabricant. ■ Les dispositifs de protection des machines sont régulièrement contrôlés et entretenus pour s'assurer qu'ils sont en bon état. ■ Les travailleurs disposent d'un espace suffisant autour des machines pour travailler en toute sécurité. ■ Tous les travailleurs sont formés par une personne compétente pour utiliser les machines en toute sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Installer des dispositifs de freinage pour réduire le temps de décélération des outils de coupe. ■ A l'avenir, ne pourront être acquises que des machines dotées d'un système de contrôle des freins. ■ Examiner les possibilités d'introduire un outillage avec protubérance d'élément de coupe limitée. ■ Vérifier de nouveau auprès de la main-d'œuvre que les dispositifs de protection de la machine sont régulièrement inspectés et que les défauts sont aussitôt signalés. 	Directeur	01/07/13	30/06/13
				Directeur	Selon les besoins	–
				Directeur	20/05/13	24/05/13
				Superviseur	15/05/13 (immédiatement)	15/05/13

Etape n° 1	Etape n° 2	Etape n° 3		Etape n° 4		
Quels sont les dangers?	Qui pourrait subir un dommage et de quelle façon?	Quelles mesures avez-vous déjà prises?	D'autres mesures sont-elles nécessaires?	Mesure prise par qui?	Mesure prise à quel moment?	Fait
			<ul style="list-style-type: none"> ■ Télécharger les fiches d'information sur l'utilisation sûre des machines dans l'atelier. Affichez-les dans l'atelier et les toilettes. 	Directeur	15/05/13 (immédiatement)	15/05/13
Manutention manuelle	<p>Les travailleurs peuvent souffrir de troubles musculo-squelettiques, tels que des douleurs au dos, suite à la manutention d'objets lourds ou encombrants (par exemple planches en bois et pièces de machines).</p> <p>Ils risquent aussi de se couper en maniant des outils ou de se blesser avec des échardes en manipulant des palettes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les travailleurs sont formés aux bonnes techniques de la manutention manuelle. ■ Les établis et tables des machines sont fixés à une hauteur confortable. ■ Des gants solides et épais sont fournis pour manipuler outils et palettes. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Si possible, ranger l'outillage près de la machine afin de réduire la distance de son acheminement. ■ Rappeler aux travailleurs qu'ils doivent demander une nouvelle paire de gants lorsque la leur est usée et qu'ils ne doivent pas soulever d'objets trop lourds. ■ Introduire du matériel de levage et de manutention, tel que des poignées de transport de panneaux, afin de réduire de manière significative le risque de blessures. 	<p>Directeur</p> <p>Superviseur</p> <p>Directeur</p>	<p>15/06/13</p> <p>15/05/13 (immédiatement)</p> <p>01/06/13</p>	<p>14/06/13</p> <p>15/05/13</p> <p>25/05/13</p>
Etape n° 5: Consignez vos conclusions, contrôlez-les, revoyez-les et, si nécessaire, mettez-les à jour						

ÉTAPE N° 5: NOTER PAR ÉCRIT VOS CONCLUSIONS, CONTRÔLER ET PASSER EN REVUE VOTRE ÉVALUATION DES RISQUES ET LA METTRE À JOUR SI NÉCESSAIRE

Etape n° 1	Etape n° 2	Etape n° 3		Etape n° 4		
Quels sont les dangers?	Qui pourrait subir un dommage et de quelle façon?	Quelles mesures avez-vous déjà prises?	D'autres mesures sont-elles nécessaires?	Mesure prise par qui?	Mesure prise à quel moment?	Fait

Etape n° 5: Consignez vos conclusions, contrôlez-les, revoyez-les et, si nécessaire, mettez-les à jour

Le fait de passer à l'action pour mettre en œuvre les mesures de contrôle des risques ne constitue pas la fin du processus d'évaluation des risques.

Noter vos conclusions par écrit: Dans l'Étape n° 5, il est nécessaire de consigner et de présenter vos conclusions en inscrivant les dangers importants que vous avez identifiés ainsi que le(s) groupe(s) de travailleurs et autres personnes menacés. Les mesures de contrôle des risques devant être mises en œuvre et la/les personne(s) responsable(s) et autres renseignements figurant dans l'Étape n° 4 doivent être consignés par écrit pour que les travailleurs, superviseurs et inspecteurs de la sécurité et de la santé au travail puissent accéder facilement à ces informations.

Il n'existe pas de format fixe pour enregistrer vos conclusions. Le tableau présenté en exemple dans ce manuel vise à montrer les étapes logiques qui font partie de l'évaluation des risques. Il permet aussi de consigner vos conclusions dans un format simple et facilement accessible. Dans les faits, l'évaluation des risques sera plus étendue que l'exemple de travail que nous avons retenu ici. Il y aura un plus grand nombre de dangers identifiés pour un plus grand nombre de processus. Nous avons porté notre attention sur trois dangers seulement – les poussières de bois, les machines dangereuses et la manutention manuelle – bien que les entreprises de la filière bois soient souvent confrontées à d'autres risques tels que les expositions aux produits chimiques, le bruit, les glissades, les trébuchements et les chutes, les véhicules, les problèmes électriques et les incendies.

Les évaluations des risques pour les PME ne sont pas forcément des études théoriques. Certes, elles peuvent parfois être rédigées par des professionnels ou des spécialistes de la sécurité et de la santé au travail mais l'objectif est que l'employeur suive les recommandations qu'elles contiennent. Par conséquent, l'évaluation écrite des risques doit être pratique et exhaustive. Elle doit témoigner des éléments suivants:

- ➔ une enquête en bonne et due forme a été menée;
- ➔ tous les dangers importants ont été identifiés et examinés, en tenant compte du nombre de personnes qui pourraient être concernées et de leurs vulnérabilités;
- ➔ les mesures de précaution sont raisonnables et le risque résiduel est faible.

Ce rapport écrit est utile aux employés, superviseurs, travailleurs et leurs représentants et devra être conservé en vue d'une utilisation ultérieure. Il peut servir d'outil de référence pour rappeler qu'il faut être conscient de tel ou tel danger et au courant des mesures nécessaires pour réduire les risques connexes. L'évaluation des risques intéressera aussi les inspecteurs du travail ou de la sécurité et de la santé au travail dans la mesure où elle leur permettra de constater que l'employeur respecte ses obligations et procure un environnement de travail sécurisé et sain, conformément à la loi.

Contrôler l'efficacité des mesures de contrôle: Vous devrez aussi contrôler et vérifier l'efficacité des mesures de contrôle des risques et en assurer le respect. Les améliorations identifiées dans votre évaluation des risques fonctionnent-elles? Pour chacun des dangers que vous avez identifiés, les risques ont-ils diminué et les personnes ont-elles été mieux protégées? Qui contrôlera et vérifiera que les mesures de contrôle des risques en matière de sécurité et de santé qui ont été améliorées demeurent efficaces? Qui vérifiera que les nouvelles procédures de sécurité que vous avez identifiées pour vos dangereuses machines à bois sont respectées? Qui vérifiera que la ventilation locale par aspiration que vous avez installée continue d'extraire efficacement les poussières et fumées de caoutchouc?

Revoir et mettre à jour votre évaluation des risques: L'évaluation des risques n'est pas une activité ponctuelle. Elle doit faire l'objet d'une révision au moins une fois par an, si ce n'est plus. Lorsque vous dirigez une entreprise, il est très facile d'oublier de revoir votre évaluation des risques – jusqu'à ce que quelque chose tourne mal et qu'il soit trop tard pour agir. Pourquoi ne pas fixer dès maintenant une date de révision pour cette évaluation des risques? Consignez-la par écrit et notez-la dans votre agenda au titre d'événement annuel.

Revoyez une nouvelle fois votre évaluation des risques. Y a-t-il eu des changements? Y a-t-il des améliorations que vous devez encore apporter? Vos travailleurs ont-ils relevé un problème? Avez-vous tiré des leçons des accidents ou quasi-accidents passés? Assurez-vous que votre évaluation des risques reste à jour.

Peu de lieux de travail restent immuables. Tôt ou tard, vous introduirez de nouveaux appareils, de nouvelles substances et/ou procédures qui pourront engendrer de nouveaux dangers. Il convient donc de revoir en permanence ce que vous faites. Tous les ans ou presque, passez en revue le lieu où vous vous trouvez afin de vous assurer que la situation continue de s'améliorer ou, tout au moins, qu'elle ne fait pas marche arrière.

Si un changement notable intervient dans l'année, n'attendez pas. Vérifiez votre évaluation des risques et modifiez-la si nécessaire. Dans la mesure du possible, pensez à votre évaluation des risques lorsque vous planifiez un changement – vous vous laissez ainsi une plus grande marge de manœuvre.

PARTIE II

BOÎTE À OUTILS DU FORMATEUR

1. Planifier, diriger et évaluer les activités de formation: listes de contrôle pour formateurs

Dans ce manuel de formation, nous mettons l'accent sur l'importance des méthodes d'apprentissage actives. Le BIT a produit un CD-ROM intitulé *Votre santé et votre sécurité au travail*¹⁰. Il contient un guide¹¹ de l'instructeur qui fournit plus de détails. Nous avons sélectionné quelques-uns des éléments les plus importants et nous les avons reproduits dans une série de listes de contrôle (voir ci-dessous).

Principes fondamentaux

Pour commencer, certains éléments fondamentaux sur lesquels sont fondées les méthodes de formation modernes se prêtent fort bien à une formation sur l'évaluation des risques. L'évaluation des risques n'est pas un exercice académique qui peut être enseigné dans le cadre d'un cours. Il s'agit d'une démarche pragmatique qui vise à améliorer la sécurité et la santé et qui est menée sur le lieu du travail. Y a-t-il meilleure façon de présenter la méthode aux parties intéressées que d'encourager leur pleine participation dans des situations qui sont pertinentes et familières? Certains des éléments fondamentaux sont identifiés dans la liste de contrôle ci-dessous.

LISTE DE CONTRÔLE: principes fondamentaux de la formation

- **Apprentissage par la pratique** – les participants apprennent davantage en découvrant par eux-mêmes ce qui est nécessaire.
- **Travail collectif** – c'est en impliquant l'ensemble des personnes et en mettant leurs connaissances, expériences et compétences en commun que les activités pédagogiques fonctionnent le mieux. Le travail en groupes restreints, avec des comptes rendus réguliers, encourage même les plus réticents à faire part de leurs expériences et de leurs idées en vue d'apporter des améliorations.
- Les lieux de travail ou activités communautaires au niveau local permettent de garantir que le cours ou la séance de formation, l'école d'agriculture de terrain ou le cercle d'étude, est **pertinent et s'appuie sur des situations réelles** auxquelles sont confrontés les participants.
- Les **activités** consistent en des tâches spécifiques qui aident les participants à examiner, à apprendre et à s'adapter à la situation dans laquelle ils se trouvent. Certaines activités proposées dans le cadre de la formation sur l'évaluation des risques sont présentées ci-dessous afin que vous les utilisiez ou les adaptiez. Vous devrez traduire les activités dans la langue locale si nécessaire.

¹⁰ Accessible sur: <http://www.ilo.org/safework/info/instr/WCMS_115843/lang--en/index.htm>.

¹¹ Accessible sur: <http://training.itcilo.it/actrav_cdrom2/fr/osh/guide/gumain.htm>.

- Les **polycopiés** sont utiles pour que les participants puissent s'y référer plus tard. Si vous avez le temps, vous pourrez transposer certains des points fondamentaux de ce guide dans chaque activité (dans le guide séquentiel ci-dessous) et en remettre une copie aux participants à la fin de chaque activité.
- **Révision des cours** – lors de tout cours de formation, toute session ou tout cercle d'étude, des moyens formels et informels doivent être prévus pour revoir le travail accompli, afin de permettre aux formateurs et aux participants d'adapter le programme pour qu'il réponde aux priorités définies.

Le rôle du formateur

LISTE DE CONTRÔLE: le rôle du formateur

Votre rôle consiste à:

- Être conscient de la dynamique du groupe et promouvoir une participation équitable, notamment entre hommes et femmes, en valorisant les personnes timides et en veillant à ce que les personnalités dominantes permettent aux autres de s'exprimer.
- Participer à l'organisation du travail en proposant des activités et des méthodes de travail.
- Aider les participants à s'entendre sur les lignes directrices du cours.
- Veiller à ce que différentes opinions soient respectées.
- Organiser différents supports de travail, y compris les renseignements de base, la documentation, les publications et le matériel de reproduction de documents (dans la mesure du possible) pour contribuer à la bonne marche du cours.
- Traduire le matériel didactique dans la/les langue(s) locale(s) et l'adapter pour répondre aux besoins des participants.
- Prodiger des conseils et apporter votre soutien.
- Faciliter les discussions et les commentaires.
- Diriger certaines discussions et résumer les points essentiels.
- Organiser, si nécessaire, l'intervention de personnes extérieures.

Activité en groupes restreints

Encourager les participants à travailler en groupes restreints est la méthode principalement retenue en matière de formation. De plus, cette méthode se prête bien à la formation sur l'évaluation des risques. Plusieurs raisons motivent le recours à des groupes de travail restreints dans le cadre de la formation pour adultes.

LISTE DE CONTRÔLE: activité en groupes restreints

- Il s'agit d'une méthode active.
- Elle encourage la collaboration.

- Elle encourage les participants moins sûrs d'eux à prendre part aux discussions.
- Elle permet aux participants de travailler sans avoir toujours l'impression d'être observés par le formateur.
- Elle constitue un moyen efficace de structurer les discussions.
- Elle permettra aux participants d'examiner, de discuter et de répondre à des situations liées à leurs propres conditions de travail.

Idéalement, les groupes restreints devraient compter trois à quatre participants afin d'encourager une participation maximale.

Participation active

Les adultes apprennent mieux lorsqu'ils sont activement impliqués dans le processus d'apprentissage et lorsqu'ils sont encouragés à faire part de leur propre expérience au sein du cours. Ce type d'apprentissage est généralement appelé «participatif» ou «apprentissage centré sur l'élève». Cette approche présente les avantages suivants:

- ➔ Le processus d'apprentissage part de l'expérience des participants et repose sur celle-ci.
- ➔ Les participants apprennent grâce à la coopération entre les membres du groupe et grâce à la discussion.
- ➔ Les participants ont la possibilité de réfléchir par eux-mêmes à des problèmes et de développer un éventail de techniques.

L'apprentissage participatif exige qu'il y ait échange d'informations entre les participants. Ainsi, chaque participant est encouragé à tirer parti de l'expérience de l'autre. Connaître l'expérience d'autrui aide les participants à apprendre et à retenir les informations importantes. Les formateurs devront peut-être adapter leurs techniques de tutorat sur la base de la liste de contrôle relative aux principes de participation active.

LISTE DE CONTRÔLE: participation active

- Offrez régulièrement aux participants la possibilité de partager leurs idées pour identifier les dangers, évaluer les risques et proposer des mesures en matière de prévention et de protection.
- Reconnaissez l'apport non négligeable des participants, qui repose sur leur expérience personnelle au regard des procédures de travail et acceptez les précieux renseignements qu'ils fournissent.
- Employez un format de cours aussi mince que possible. Fractionnez le contenu de la formation sur l'évaluation des risques en étapes logiques, en créant des activités et en stimulant les discussions, en guise de méthode d'apprentissage pour les participants.
- Montrez-vous démocratique dans votre manière d'enseigner et soyez prêt à renoncer à contrôler la séance pour permettre aux participants d'avoir le rôle principal.
- Aidez et guidez les participants à travers l'apprentissage en leur offrant orientation et structure.
- Encouragez les chansons, la danse et le théâtre pour transmettre les informations et expériences essentielles.

- Organisez des visites pratiques mais structurées sur le terrain pour compléter l'activité du cours.
- Maintenez l'attention des participants sur les différentes tâches du cours.
- Aidez les participants à apprendre les uns des autres.
- Veillez à ce que personne ne domine les séances.
- Encouragez les participants de nature réservée à s'exprimer et à participer à toutes les séances.

Planification et préparation

Il est important que les formateurs organisent et préparent minutieusement leurs cours. Cela ne signifie pas que vous ne pouvez pas adapter votre cours à la dynamique du groupe et à l'expérience de chaque participant. Toutefois, vous devez prévoir un plan de base et avoir préparé toutes les activités, les documents, le matériel tel que les feutres et le papier – et, naturellement, un calendrier pour les séances.

LISTE DE CONTRÔLE: planification et préparation

- Prévoyez un plan du cours (voir exemple ci-dessous) ou les grandes lignes du cours avant le début de la formation. Intégrez dans votre plan une introduction, des objectifs, un développement, les points à retenir, un résumé et des activités.
- Vous devrez traduire tout le matériel, en particulier les activités, dans la/les langue(s) locale(s).
- Pensez aux accessoires tels que le tableau à feuilles mobiles, les feutres et le papier, les présentations, les photos, etc.
- Pour certaines activités, si vous avez accès à des photocopieuses, il est conseillé de préparer les copies des documents.
- Utilisez différentes méthodes participatives et essayez aussi d'élaborer vos propres méthodes participatives.
- Etoffe le manuel de formation en développant de nouveaux matériels ou de nouvelles méthodes de formation.

Vous devrez développer un plan de cours pour chaque séance. Ci-dessous, un exemple de feuille de planification:

Nom de la séance:			
Contenu	Durée	Méthodes de formation	Support de formation (documentation, matériel, diapositives, fiches d'activité...)
Objectifs de la séance			
Introduction			

Contenu	Durée	Méthodes de formation	Support de formation (documentation, matériel, diapositives, fiches d'activité...)
Principaux points du texte			
Points à retenir			
Activités			
Discussion			
Compte rendu/Résumé			

Techniques de formation

La liste de contrôle ci-dessous donne quelques explications et lignes directrices quant à l'utilisation d'un éventail de techniques de formation:

LISTE DE CONTRÔLE: techniques de formation

- **Poser des questions:** Les questions peuvent permettre de stimuler la discussion mais elles ne doivent pas être utilisées sous forme de menace.
- **Utiliser une liste de contrôle:** Une liste de contrôle est un pense-bête utile pour les participants; vous pouvez fournir une liste de contrôle ou aider les participants à en élaborer une, de préférence en groupes.
- **Idées instantanées ou brainstorming:** Une technique employée pour encourager les participants à trouver une multitude d'idées. Les participants font part des idées qui leur viennent à l'esprit concernant le sujet à examiner.
- **Plan d'action:** Les plans d'action peuvent être élaborés individuellement ou en groupes. Les participants devront réfléchir à une stratégie et la développer pour prendre des mesures positives aux fins d'améliorer les conditions de travail.
- **Lieu de travail ou activités communautaires:** Lorsqu'il y a possibilité de prendre part à des activités sur un lieu de travail ou au sein d'une communauté (par exemple identifier les dangers sur un lieu de travail ou envisager des solutions trouvées sur d'autres lieux de travail), cela établit un lien entre le cours, les participants et leurs lieux de travail ou communautés.
- **Réunions de cours:** Ces réunions sont un moyen démocratique d'aider les participants à influencer sur le contenu et la structure du cours.
- **Activité en groupes restreints:** Le travail en groupes restreints est une des principales méthodes de formation utilisée lors des cours sur l'évaluation des risques.

- **Discussions du groupe:** Il est essentiel que les formateurs encouragent, stimulent et alimentent la discussion dans le cadre de l'apprentissage participatif.
- **Utiliser des études de cas:** Les formateurs peuvent faire bon usage des études de cas.
- **Jeu de rôle:** Le jeu de rôle est une méthode d'apprentissage active et participative qui peut donner lieu à une activité considérable et à une grande interaction entre les participants. Il est demandé aux participants de jouer un rôle dans une situation professionnelle donnée. Les différents rôles consistent notamment à interviewer, négocier, prendre part à une réunion ou participer à une évaluation des risques en matière de sécurité et de santé.

Evaluation du cours

A l'instar du cours de formation qui est basé sur le travail de groupe, la participation active et l'engagement, l'évaluation doit également être un processus collectif. L'évaluation signifie que chacun réfléchit, collectivement et individuellement, au cours auquel il a participé. Il s'interroge sur sa pertinence, sur ce qu'il a appris, sur ses points faibles et ses points forts. L'évaluation du cours devrait faire partie intégrante du cours.

LISTE DE CONTRÔLE: évaluation

- Déterminez vos objectifs avant le début de la formation.
- Au cours de la première ou de la deuxième séance, identifiez ce que les participants attendent du cours et, ensemble, mettez-vous d'accord sur les objectifs du cours.
- Profitez de l'ordre du jour de la réunion pour accompagner le processus de formation. Une révision quotidienne devrait être intégrée à l'ordre du jour de la réunion sur le cours.
- A chaque séance/activité, vérifiez que les participants ont compris les objectifs fixés et ce qu'on attend d'eux.
- A mi-parcours de la formation, examinez les progrès accomplis.
- Procédez à une évaluation finale au terme de la formation.
- Dans la mesure du possible, une fois la formation terminée, suivez un échantillon de participants durant quelques semaines ou quelques mois pour observer l'impact de la formation sur leurs activités subséquentes.

2. Activités en matière d'évaluation des risques

L'un des principaux moyens de faire comprendre l'évaluation des risques aux participants et de les convaincre que l'exercice est « faisable » est de procéder à l'évaluation étape par étape, en faisant appel à toute une série d'activités. Quatre fiches d'activités sont proposées ci-dessous pour guider les participants à travers les étapes n° 1, n° 2 et n° 3 du processus d'évaluation des risques. Elles consistent à identifier les dangers (Etape n° 1); identifier les personnes qui pourraient subir un dommage et de quelle façon (Etape n° 2); identifier et déterminer les mesures de contrôle des risques (Étapes n°s 3.A et 3.B); évaluer le degré des risques et les classer par ordre de priorité en vue d'une action (partie de l'Étape n° 4). Les activités ne sont pas proposées pour l'autre partie de l'Étape n° 4 (définir qui est responsable de la mise en œuvre des mesures) ni pour l'Étape n° 5 (contrôler et revoir l'évaluation des risques) car elles sont liées au « monde réel » et n'ont pas besoin de faire l'objet d'une discussion approfondie.

Les activités proposées ici peuvent être utilisées dans le cadre d'une formation offerte à des participants issus de contextes professionnels divers. Cela peut être particulièrement intéressant si les groupes restreints travaillent dans différents milieux professionnels et s'ils parviennent à comparer les évaluations des risques qui en résultent. Les activités peuvent aussi servir, peut-être plus simplement et de manière plus appropriée, à identifier les dangers, évaluer les risques et proposer des solutions pour un lieu de travail donné. Il serait très intéressant, par exemple, que le cours prévoie une visite sur un lieu de travail. Chacun pourrait faire une évaluation des risques concernant ce lieu de travail en particulier. Les fiches d'activités pourraient aussi permettre de concentrer le processus d'évaluation des risques sur un lieu de travail, sans que celui-ci fasse partie d'un cours de formation spécialement conçu à cet effet. Quel que soit le contexte dans lequel les fiches d'activités seront utilisées, elles peuvent être adaptées pour répondre à la situation donnée. Vous êtes d'ailleurs encouragé à le faire.

Liste des activités:

Activité 1

Etape n° 1: Identifier les dangers sur le lieu de travail

Activité 2

Etape n° 2: Qui pourrait subir un dommage et de quelle façon?

Activité 3

Étapes n°s 3.A et 3.B: Identifier et déterminer les mesures de contrôle des risques.

Activité 4

Etape n° 4: Évaluer le niveau de risque et classer les risques par ordre de priorité pour établir un plan d'action.

Activité 1 ÉTAPE N° 1: IDENTIFIER LES DANGERS SUR LE LIEU DE TRAVAIL

- **Objectifs:** Pour vous aider:
 - ➔ Identifiez l'éventail et la nature des dangers en matière de sécurité et de santé au travail.
 - ➔ Complétez la première colonne du modèle/formulaire de l'évaluation des risques – Etape n° 1: quels sont les dangers?

- **Organisation:** Choisissez une personne dans le groupe pour animer la discussion et inscrire les résultats sur le tableau de conférence et les fiches. Choisissez une autre personne pour présenter les fiches à l'ensemble des membres de l'atelier.

- **Tâche:** Il s'agit d'une séance de «brainstorming». Vous serez répartis en deux groupes. Dans votre groupe, déterminez les dangers qui menacent les travailleurs sur le lieu de travail (ou secteur professionnel) qui est examiné. Vous pouvez réfléchir aux dangers sur votre propre lieu de travail et aux visites des lieux de travail que vous avez faites et/ou vous référer aux exemples pratiques, pages 63 à 76.

Dressez la liste des dangers sur le tableau de conférence. Essayez d'utiliser les catégories suggérées ci-après – avec quelques exemples pour vous guider – afin d'examiner de manière systématique toute la gamme des dangers pour votre évaluation des risques. Les catégories proposées sont les dangers pour la sécurité, habituellement plus évidents à identifier; les dangers pour la santé ou dangers «cachés», souvent plus difficiles à identifier; et les dangers organisationnels. Si vous ne parvenez pas à déterminer la catégorie dans laquelle classer un danger, notez-le et passez au point suivant.

Ecrivez les propositions de chacun – toutes les idées sont valables. Le consensus n'est pas nécessaire.

Une fois que le groupe a dressé une liste des dangers, vous devez choisir les quatre questions qui, selon vous, sont les plus importantes et les inscrire sur les fiches qui ont été distribuées à votre groupe. Des autocollants vous seront également remis pour fixer les fiches au mur.

Le porte-parole présentera les fiches du groupe à la séance plénière.

Les fiches seront accrochées au mur en tant que première colonne du modèle d'évaluation des risques.

Pour vous aider à identifier les dangers dans cet exercice:

Consultez la page 9 de la première partie sur les dangers et les risques pour vérifier que vous avez bien compris la différence entre les deux termes. Souvenez-vous: tout ce qui est susceptible de causer un dommage peut représenter un «danger» – par exemple, du matériel de travail, des substances dangereuses, des sous-produits, l'équipement, de mauvaises méthodes, pratiques, attitudes de travail.

Vous pouvez utiliser les catégories ci-dessous afin de veiller à examiner toute la gamme des dangers que vous devrez peut-être identifier dans votre évaluation des risques.

Dangers relatifs à la sécurité ou dangers «évidents». A titre d'exemples:

- ➔ pièces mobiles de machines sans dispositif de protection;
- ➔ outils tranchants;
- ➔ lourdes charges, levage manuel et manutention de charges;
- ➔ électricité: installations fixes, rallonges et matériel mobile;
- ➔ passerelles, échelles sans dispositif de protection, etc.;
- ➔ chute d'objets – caisses, boîtes, fruits tombant des arbres;
- ➔ obstructions – passages encombrés, obstrués dans les ateliers;
- ➔ liquides inflammables;
- ➔ serpents et animaux sauvages.

Dangers relatifs à la santé ou dangers «cachés». A titre d'exemples:

- ➔ travail répétitif;
- ➔ bruit;
- ➔ pesticides et autres produits chimiques dangereux/toxiques;
- ➔ poussières;
- ➔ micro-organismes à l'origine de maladies;
- ➔ vibrations;
- ➔ absence de sièges obligeant à se tenir debout durant de longues périodes;
- ➔ chaises et écrans d'ordinateurs;
- ➔ températures extrêmes.

Dangers organisationnels. D'importantes questions sont à examiner qui n'ont peut-être jamais été associées aux conditions de sécurité et de santé. A titre d'exemples:

- ➔ la manière dont le travail est organisé – les procédures et pratiques de travail sont-elles claires? L'information et la formation sont-elles adéquates pour exécuter la tâche donnée dans le respect de la sécurité et de la santé?;
- ➔ mauvais entretien;
- ➔ planification du travail monotone ou mal conçue;
- ➔ longues heures de travail, absence de périodes de repos, travail continu, travail en rotation;
- ➔ harcèlement, pour quelque motif que ce soit (par exemple intimidation sexuelle ou raciale);

- ➔ violence et agression;
- ➔ niveaux des effectifs;
- ➔ travail isolé.

Ce ne sont là que quelques exemples. Il existe bien d'autres dangers sur un lieu de travail.

Activité 2 ÉTAPE N° 2: QUI POURRAIT SUBIR UN DOMMAGE ET DE QUELLE FAÇON?

■ **Objectifs:** Pour vous aider:

- ➔ Identifiez les personnes exposées aux différents dangers que vous avez relevés et qui pourraient subir un dommage.
- ➔ Tenez compte des travailleurs «cachés» ou «oubliés» qui pourraient subir un dommage (par exemple les entrepreneurs, les travailleurs chargés de l'entretien ou de la livraison, les nettoyeurs, le public ou les groupes ayant des exigences particulières).
- ➔ Réfléchissez à la façon dont les personnes pourraient subir un dommage au vu des dangers que vous avez identifiés.
- ➔ Complétez la deuxième colonne du modèle/formulaire de l'évaluation des risques pour déterminer les personnes qui sont menacées et de quelle manière elles le sont.

■ **Organisation:** Choisissez une personne dans le groupe pour animer la discussion et inscrire les résultats sur le tableau de conférence et les fiches. Choisissez une autre personne pour présenter les fiches à l'ensemble des membres de l'atelier.

■ **Tâche:** Dans vos groupes restreints, reproduisez le tableau ci-dessous sur votre tableau de conférence.

DANGER	QUI EST LE PLUS MENACÉ?	QUI D'AUTRE POURRAIT ÉVENTUELLEMENT ÊTRE MENACÉ?	GROUPES PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLES (pourquoi seraient-ils plus vulnérables?)	CONSÉQUENCES (comment les personnes exposées au danger subiraient-elles des dommages)?
1.				
2.				
3.				
4.				

Dans la première colonne, écrivez chacun des quatre dangers qui ont été identifiés dans le précédent exercice et consignés dans le tableau d'évaluation des risques.

Pour chaque danger, pensez à la personne qui est la plus menacée et inscrivez cette information dans la deuxième colonne.

Dans la troisième colonne, indiquez la personne qui, selon vous, pourrait être également menacée. Pensez à d'autres travailleurs ou groupes de personnes tels que les membres de la famille, le public ou quiconque pouvant être exposé au danger.

Dans la quatrième colonne, pensez aux personnes qui pourraient être particulièrement vulnérables (telles que les enfants et les femmes enceintes). Pourquoi seraient-elles plus vulnérables?

Dans la cinquième colonne, notez les conséquences qui, selon vous, pourraient découler d'une exposition au danger.

Ecrivez les propositions de chaque participant – toutes les idées sont valables. Il ne doit pas nécessairement y avoir de consensus.

Chaque groupe doit maintenant résumer ses conclusions sur les fiches qui doivent ensuite être accrochées au mur pour constituer la partie de l'évaluation des risques intitulée «Qui est menacé et de quelle façon?».

Le porte-parole présentera les fiches du groupe à la plénière.

Pour cet exercice, vous devez penser aux personnes suivantes:

Travailleurs dans l'entreprise exposés à un risque: S'agit-il de tous les travailleurs en raison d'un danger en particulier ou d'un plus petit groupe de travailleurs? Par exemple: les travailleurs en contact direct avec les machines à couper le bois ou les machines-outils à couper le métal? Quelles sont les conséquences en matière de sécurité et/ou de santé pour ce groupe (ces groupes) de travailleurs exposés à un danger en particulier?

Travailleurs externes: Les travailleurs chargés de l'entretien et de la réparation, les travailleurs chargés de la livraison/du transport, etc. A titre d'exemple, les livreurs peuvent se faire renverser par un chariot élévateur au sein de l'entreprise (qui leur est inconnue) où ils livrent. Quelles sont les conséquences en matière de sécurité et/ou de santé pour ce groupe (ces groupes) de travailleurs exposés à un danger en particulier?

Travailleurs vulnérables: Il peut y avoir des groupes de travailleurs particulièrement vulnérables dans l'entreprise – les jeunes travailleurs, les travailleurs handicapés, les travailleuses enceintes, etc. Quels autres risques en matière de sécurité et/ou de santé peuvent-ils rencontrer face à un/ plusieurs danger(s)? Quelles sont les conséquences en matière de sécurité et/ou de santé pour ce(s) groupe(s) de travailleurs exposés à un danger donné?

Autres: Qui d'autre, selon vous, pourrait être menacé? Par exemple: les membres du public passant près d'un chantier ou empruntant une passerelle temporaire sous un échafaudage? Quelles sont les conséquences en matière de sécurité et/ou de santé pour le public qui est exposé à un danger en particulier?

Activité 3 ÉTAPES N^{OS} 3.A ET 3.B: IDENTIFIER ET DÉTERMINER LES MESURES DE CONTRÔLE DES RISQUES

- **Objectifs:** Pour vous aider:
 - ➔ Déterminez si les mesures de protection existantes sont appropriées.
 - ➔ Réfléchissez aux étapes lorsque vous abordez les problèmes prioritaires en matière de sécurité et de santé.
 - ➔ Cherchez les moyens d'action les plus efficaces.
 - ➔ Complétez les troisième et quatrième colonnes du modèle/formulaire d'évaluation des risques – Étapes n^{OS} 3.A et 3.B concernant les mesures de réduction des risques.

- **Organisation:** Désignez une personne au sein du groupe pour animer la discussion et inscrire les résultats sur le tableau de conférence. Désignez une autre personne pour présenter vos conclusions à l'ensemble des membres de l'atelier.

- **Tâche:** Sur une grande feuille de papier, dessinez un tableau avec six colonnes en reprenant les intitulés du modèle suivant:

DANGER	QUE PROPOSEZ-VOUS?	OUI?	COMMENT?	NON?	POURQUOI PAS?
	<i>Mesure de contrôle des risques n° 1:</i> Elimination ou substitution des dangers.				
	<i>Mesure de contrôle des risques n° 2:</i> Outils, équipements, technologie et ingénierie.				
	<i>Mesure de contrôle des risques n° 3:</i> Méthodes, pratiques, organisation, information et formation concernant la sécurité au travail.				
	<i>Mesure de contrôle des risques n° 4:</i> Hygiène et bien-être.				
	<i>Mesure de contrôle des risques n° 5:</i> Equipement de protection individuelle.				
	<i>Mesure de contrôle des risques n° 6:</i> Surveillance sanitaire/médicale.				

Regardez les dangers qui ont été identifiés dans l'évaluation des risques et utilisez-les comme base pour cet exercice – remplissez la première colonne.

Puis, remplissez les quatre colonnes suivantes. Pour chaque danger examiné par votre groupe, songez à ce qui suit:

- ➔ Appliqueriez-vous les premières mesures figurant sur la liste? Pourriez-vous, par exemple, éliminer le danger ou le remplacer par une substance ou une machine moins dangereuse?
- ➔ Si vous avez répondu «oui» à la première mesure, expliquez dans la colonne suivante la façon dont vous vous y prendriez pour éliminer ou remplacer le danger.
- ➔ Si vous avez répondu «non», expliquez dans la colonne suivante pourquoi cette mesure (élimination ou substitution) ne peut s'appliquer.
- ➔ Passez ensuite à l'étape suivante (moyens de protection collective) et recommencez l'exercice.
- ➔ Procédez de la sorte pour chaque étape et pour chaque danger identifié.

Il se peut que vous obteniez plus d'une solution – toutes doivent être énumérées.

Lorsque le groupe a dressé la liste des décisions qu'il a prises et qu'il a indiqué ses motivations sur le tableau de conférence, il doit les reporter – les mesures qu'il faudrait prendre, selon lui – sur les fiches fournies à cet effet. Les fiches doivent être accrochées au mur afin de procéder à l'étape suivante de l'évaluation des risques.

Choisissez un porte-parole pour présenter vos conclusions aux membres de l'atelier.

Activité 4 ÉTAPE N° 4: ÉVALUER LE NIVEAU DE RISQUE ET CLASSER LES RISQUES PAR ORDRE DE PRIORITÉ POUR ÉTABLIR UN PLAN D'ACTION

- **Objectifs:** Pour vous aider:
 - ➔ Comprenez l'évaluation des risques et l'interaction entre la probabilité (possibilité) d'occurrence du dommage et la gravité de la blessure ou maladie éventuelle.
 - ➔ Réfléchissez aux dangers qui risquent de causer les dommages les plus graves et pour lesquels il faut, en priorité, mettre en œuvre des mesures de contrôle des risques.

- **Organisation:** Choisissez une personne au sein du groupe pour animer le débat et inscrire les résultats sur le tableau de conférence et sur les fiches. Choisissez une autre personne pour présenter les fiches à l'ensemble des membres de l'atelier.

- **Tâche:** Au sein des groupes restreints, recopiez la grille des risques qui figure ci-dessous sur votre tableau de conférence.

Gravité potentielle ou conséquences d'un événement			
	Légèrement grave	Modérément grave	Très grave
Probabilité (possibilité) d'occurrence d'un événement	Peu probable	Risque faible	Risque modéré
	Probable	Risque faible	Risque élevé
	Hautement probable	Risque modéré	Risque élevé

Veillez étudier chacun des dangers identifiés au début de l'évaluation des risques.

Pour chaque danger, déterminez le dommage qui pourrait, en cas d'exposition à celui-ci, en découler. Inscrivez-le sur les petites étiquettes adhésives fournies à cet effet.

Pour chaque effet potentiel identifié (cancer, maladie pulmonaire, amputation, absentéisme résultant du stress, dommage occasionné aux machines, etc.), évaluez le niveau du dommage. Les effets seront-ils légèrement graves, modérément graves ou très graves?

Vous devrez également examiner la probabilité qu'un événement se produise et qu'il cause des dommages – est-il peu probable (probabilité faible), probable ou hautement probable qu'il se produise au vu des circonstances actuelles?

Une fois que vous avez fait vos choix en ce qui concerne les conséquences et la probabilité, vous pourrez accoler vos petites étiquettes aux endroits qui conviennent sur la grille des risques.

Cet exercice définit le risque – élevé, modéré, faible – pour chaque résultat potentiel selon sa place sur la grille. Il vous permettra de définir les priorités pour identifier, déterminer et mettre en œuvre les mesures de contrôle des risques.

Transférez ensuite les données qui figurent sur la grille des risques sur les fiches qui peuvent être reliées à l'étape suivante (Etape n° 4) de l'évaluation des risques que nous sommes en train de développer sur le mur.

Le porte-parole présentera les fiches du groupe lors de la séance plénière.

PARTIE III

EXEMPLES D'ÉVALUATIONS DES RISQUES

EXEMPLES D'ÉVALUATIONS DES RISQUES SUR CERTAINS LIEUX DE TRAVAIL

Les exemples d'évaluations des risques présentés dans les pages suivantes montrent le type d'approche qu'une PME peut adopter. Ils peuvent servir de guide pour promouvoir des idées face à certains dangers susceptibles d'être identifiés. Les évaluations ne font pas état de tous les dangers qui peuvent être relevés dans une entreprise ni de toutes les mesures de contrôle qui peuvent servir à maîtriser le risque.

Rappelez-vous que les entreprises diffèrent les unes des autres et qu'elles devront réfléchir aux dangers et aux mesures de contrôle connexes requises sur leurs lieux de travail respectifs. Même si les dangers sont les mêmes, il se peut que les entreprises adoptent des mesures de contrôle différentes.

Comment les évaluations des risques ont-elles été effectuées?

1. Le directeur du lieu de travail a effectué ce qui suit:
 - ➔ Il a eu recours à Internet, lorsque c'était possible, pour obtenir des conseils (dont un grand nombre à titre gratuit) et pour s'informer des dangers qui se présentent et des mesures de contrôle (les meilleures pratiques) qui sont utilisées dans son type d'entreprise.
 - ➔ Il a circulé dans l'entreprise, à l'intérieur et à l'extérieur, en notant les dangers qu'il a relevés.
 - ➔ Il a dialogué avec les travailleurs pour connaître leur avis sur les méthodes de travail adoptées dans l'établissement et pour leur demander leur opinion sur des questions de sécurité et de santé.
 - ➔ Il a vérifié les instructions des fabricants concernant les outils et les machines.
 - ➔ Il a obtenu des renseignements sur les produits chimiques (à partir des fiches de données relatives à la sécurité) et autres produits utilisés (auprès des fournisseurs de produits) pour vérifier l'absence de dangers potentiels.
 - ➔ Il a consulté les rapports d'accidents pour en identifier les causes.
 - ➔ Il a consulté les rapports d'inspection des lieux de travail.
2. Le directeur a ensuite noté par écrit les personnes qui pourraient subir un dommage et de quelle façon.
3. Pour chaque danger, le directeur a indiqué, le cas échéant, les mesures de contrôle en place pour réduire le risque. Les mesures de contrôle ont été comparées aux meilleures pratiques et au matériel d'orientation précédemment mis en place. S'il n'y a pas de mesures de contrôle en place ou si les mesures existantes sont considérées comme insuffisantes, le directeur a identifié les autres mesures à prendre pour réduire le risque.
4. Pour la mise en œuvre de l'évaluation des risques, le directeur a désigné et enregistré la personne responsable d'appliquer les autres mesures nécessaires. Il a indiqué ce qui devait être fait en priorité, selon le degré des risques identifiés, et il a noté la date à laquelle les différentes

mesures devaient être pleinement appliquées. Le directeur a discuté des conclusions ressortant de l'évaluation des risques avec le personnel et l'évaluation a été présentée au personnel.

5. Il a été décidé de revoir et de mettre à jour l'évaluation, chaque année et lorsque la situation le justifie (par exemple si des changements sont intervenus suite à l'introduction de nouvelles machines, à un nouvel emplacement ou à de nouvelles méthodes de travail).

Dans cette annexe¹², les exemples se rapportent aux industries suivantes:

1. Maçonnerie (construction)
2. Centre d'appels
3. Coiffure
4. Réparation de véhicules à moteur
5. Nettoyage des bureaux

¹² L'OIT souhaite signaler que l'annexe contient des renseignements du secteur public publiés par le Health and Safety Executive du Royaume-Uni et délivrés en vertu d'une licence du gouvernement ouvert du Royaume-Uni (Open Government Licence v.1.0).

Exemple 1: Maçonnerie (construction)

Entreprise: Construction		Section/Unité: Maçonnerie		Date: 6/3/2013		
ÉTAPE N° 1	ÉTAPE N° 2	ÉTAPE N° 3	ÉTAPE N° 4			
Quels sont les risques?	Qui pourrait subir un dommage et de quelle façon?	Quelles mesures avez-vous déjà prises?	D'autres mesures sont-elles nécessaires?	Mesure prise par qui?	Mesure prise à quel moment?	Fait
Chute de hauteur	Risque de blessures graves, voire mortelles, en cas de chute du travailleur.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Exigences concernant les échafaudages acceptées lors de la signature du contrat, y compris capacité de charge appropriée et création de quais de chargement. ■ Le superviseur des maçons doit vérifier avec le chef de chantier que le bon échafaudage a été installé et contrôlé. ■ Les travailleurs sont tenus de ne pas toucher à l'échafaudage ni d'en faire un usage abusif; le superviseur doit rester attentif aux problèmes. ■ Echelles en bon état, correctement fixées (arrimées) et placées sur une surface dure et plane. ■ Plateformes avec rampes utilisées pour le travail sur les parois intérieures. ■ Travailleurs formés pour monter des plateformes. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Acceptation des exigences relatives à l'échafaudage, y compris quais de chargement et capacité de charge appropriée. ■ Le superviseur doit régulièrement parler au chef de chantier pour prévoir les transformations de l'échafaudage et s'assurer que les inspections hebdomadaires ont été effectuées. 	TB	20/3/13	20/3/13
Effondrement de l'échafaudage	Tout travailleur sur un échafaudage s'expose à des blessures par écrasement, ou pire, si l'échafaudage s'effondre sur lui.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Exigences concernant les échafaudages acceptées lors de la signature du contrat, y compris capacité de charge appropriée et création de quais de chargement. ■ Le superviseur des maçons vérifie avec le chef de chantier que le bon échafaudage a été installé et contrôlé. ■ Lieux bien entretenus en tout temps. ■ Les déchets, y compris bandeaux en briques et débris de palettes, sont jetés dans des bennes à ordures. ■ Chaussures de sécurité fournies à tous les travailleurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le superviseur doit contrôler l'échafaudage pour s'assurer qu'il n'y a pas surcharge de matériel. 	LG	Du 1/5/13	
Glissades et trébuchements	Tout travailleur peut souffrir d'entorses ou de fractures s'il trébuché sur des déchets, y compris des bandeaux en briques et des débris de palettes. Toute glissade en hauteur peut entraîner une chute grave.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Chaussures de sécurité fournies à tous les travailleurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Convenir des lieux de stockage temporaire avec le chef de chantier. ■ Le superviseur doit veiller à ce que les travailleurs portent des chaussures de protection sur le chantier. 	TB	20/3/13	20/3/13
				LG	Du 1/5/13	

Exemple 1: Maçonnerie (construction) (suite)

ÉTAPE N° 1		ÉTAPE N° 2		ÉTAPE N° 3		ÉTAPE N° 4		
Quels sont les risques?	Qui pourrait subir un dommage et de quelle façon?	Quelles mesures avez-vous déjà prises?	D'autres mesures sont-elles nécessaires?	Mesure prise par qui?	Mesure prise à quel moment?	Fait		
Substances dangereuses, mortier	Le contact direct de la peau avec du mortier peut aussi provoquer des dermatites et des brûlures chez le maçon.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les risques de dermatites ou de brûlures dues au ciment et les précautions à prendre sont expliqués à l'ensemble des travailleurs. ■ Respecter la date limite d'utilisation du ciment lors de son utilisation ou des produits contenant du ciment. ■ Eviter tout contact direct avec la peau; utiliser des gants en PVC pour manipuler le mortier. ■ Bonnes installations sanitaires sur le chantier, avec eau chaude et froide, savon et vasques suffisamment grandes pour se laver les avant-bras. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'ensemble des ouvriers doivent recevoir une formation sur la manière de traiter l'exposition. 	TB	17/4/13	26/4/13		
Faire fonctionner une bétonnière	Les travailleurs peuvent être écrasés ou broyés si la bétonnière se renverse ou s'ils sont coincés dans les pièces mobiles. Tout dommage sur les installations électriques peut entraîner un état de choc.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Bétonnière située sur un sol solide et plat. ■ Mélangeur totalement sécurisé et dispositif de protection en place lors de l'opération. ■ Le mélangeur est de 110 volts et est testé tous les trois mois. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le superviseur doit connaître les personnes qui présentent des signes avant-coureurs de dermatite. 	LG	Du 1/5/13			
Travailleurs heurtés ou écrasés par des véhicules en mouvement sur le chantier	Les véhicules ou machines peuvent causer des blessures graves, voire fatales, aux travailleurs sur le chantier – en particulier lors des manœuvres en marche arrière.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le directeur doit convenir d'une voie sécurisée jusqu'à la zone de travail. ■ L'intégration a lieu le premier jour pour tous les travailleurs sur chaque chantier. ■ Le directeur s'assure que seul le personnel qualifié fait fonctionner les véhicules sur le chantier. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Voies piétonnes sécurisées décidées avec l'ensemble des personnes travaillant sur le chantier. ■ Le superviseur doit se concerter avec le chef de chantier pour veiller à ce que la voie sécurisée reste dégagée. ■ Le superviseur doit informer le personnel inexpérimenté et sans autorisation qu'il ne doit jamais conduire ou introduire des véhicules sur le chantier. ■ Des gilets fluorescents doivent être fournis et le superviseur doit vérifier qu'ils sont portés. 	TB	20/3/13	20/3/13		
				LG	Du 1/5/13			
				LG	Du 1/5/13			
				LG	Du 1/5/13			
ÉTAPE N° 5	Date de la révision 25/9/2013							
Evaluation effectuée par: TB Directeur								

Exemple 2: Centre d'appels

Entreprise: PR Centre d'appels		Section/Unité: Centre d'appels		Date: 1/10/2013		
ÉTAPE N° 1	ÉTAPE N° 2	ÉTAPE N° 3	ÉTAPE N° 4			
Quels sont les risques?	Qui pourrait subir un dommage et de quelle façon?	Quelles mesures avez-vous déjà prises?	D'autres mesures sont-elles nécessaires?	Mesure prise par qui?	Mesure prise à quel moment?	Fait
<p>Équipement à écrans de visualisation</p>	<p>Le personnel peut connaître des problèmes de posture, souffrir de douleurs, d'inconfort ou de blessures (par exemple aux mains et aux bras) en raison d'une utilisation excessive ou incorrecte, ou de postes de travail ou d'environnements de travail mal conçus. Maux de tête ou irritation des yeux peuvent survenir si, par exemple, l'éclairage est défectueux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Formation relative à l'équipement à écrans de visualisation et évaluations du poste de travail effectuées par tous les nouveaux collaborateurs dès le début de leur recrutement. ■ Travail planifié de façon à inclure des pauses régulières ou un changement d'activité. ■ Eclairage et température convenablement contrôlés. ■ Fenêtres équipées de stores réglables pour maîtriser la lumière naturelle sur l'écran. ■ Tests oculaires offerts à ceux qui en ont besoin; le responsable principal doit payer une paire de lunettes de base (ou, dans certains cas, une partie des frais) en cas d'utilisation intensive d'écrans de visualisation. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les superviseurs doivent s'assurer que le personnel continue de faire des pauses loin de tout écran d'ordinateur. ■ Vérifier que les mesures identifiées par les autoévaluations sont suivies aussitôt que possible. ■ Rappeler au personnel que, en cas de douleur pouvant être liée à l'utilisation de l'ordinateur, il doit le signaler à son directeur. 	Superviseur	4/10/13	4/10/13
Bruit	<p>Le personnel peut subir des dommages auditifs s'il est exposé à des niveaux sonores élevés pendant de longues périodes ou souffrir d'infections auditives dues à un combiné téléphonique mal nettoyé. Le personnel peut subir un choc et être surpris par des bruits soudains et forts lors de l'utilisation du matériel téléphonique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le personnel a le choix entre un ou deux écouteurs oreillettes. ■ Le personnel contrôle le volume sur ses écouteurs (bien que le niveau du volume soit réglé par défaut après chaque appel) afin de prévenir toute dérive sonore. ■ Le personnel reçoit une formation en matière d'hygiène du casque audio et s'assure une écoute confortable. ■ Le personnel reçoit une formation pour signaler tout «choc acoustique» dû à de hauts volumes au téléphone. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dispenser régulièrement des séances de formation sur le contrôle du volume. ■ Etudier si l'aménagement du lieu de travail et les pratiques de travail (par exemple pauses du personnel) peuvent être améliorés ou modifiés pour permettre de réduire le niveau sonore. ■ Contrôler les réserves pour s'assurer qu'il y a assez de coussinets d'oreille de rechange. ■ Contrôler et examiner les rapports sur les chocs acoustiques. ■ Aucune 	Directeur	21/10/13	21/10/13
Incendie	<p>S'il se trouve prisonnier des flammes, le personnel peut être exposé aux inhalations de fumées et souffrir de brûlures.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'évaluation du risque d'incendie est achevée. ■ Les issues de secours sont dégagées et non verrouillées. ■ Des exercices d'incendie sont effectués. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Contrôler et examiner les rapports sur les chocs acoustiques. ■ Aucune 	Directeur	21/10/13	21/10/13

Exemple 2: Centre d'appels (suite)

ÉTAPE N° 1		ÉTAPE N° 2		ÉTAPE N° 3		ÉTAPE N° 4		
Quels sont les risques?	Qui pourrait subir un dommage et de quelle façon?	Quelles mesures avez-vous déjà prises?	D'autres mesures sont-elles nécessaires?	Mesure prise par qui?	Mesure prise à quel moment?	Fait		
Stress	L'ensemble du personnel peut être affecté par des facteurs tels que le manque de contrôle sur son travail (par exemple aucun contrôle sur le moment des appels entrants ou sur leur fréquence) ou tels que des injures de la part de clients.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les objectifs des appels sont fixés en concertation avec les superviseurs afin de s'assurer qu'ils sont réalistes. ■ Le personnel reçoit une formation pour remplir sa tâche. ■ Le personnel peut parler aux superviseurs ou au directeur s'il ne se sent pas bien ou s'il est mal à l'aise face à certaines situations dans le travail. ■ Politique pour lutter contre les insultes des clients. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rappeler au personnel qu'il peut parler en toute confidentialité au directeur ou aux superviseurs (sans rejeter la faute sur quelqu'un) s'il ne se sent pas bien ou s'il est mal à l'aise face à certaines situations dans le travail. 	Directeur	4/10/13	3/10/13		
Source électrique	Le personnel peut recevoir un choc électrique ou souffrir de brûlures en utilisant du matériel électrique défectueux. Les défaillances électriques peuvent aussi être à l'origine d'incendies.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le personnel a reçu une formation pour repérer et signaler à l'administrateur de bureau toute fiche défectueuse, prise de courant décolorée ou câble/matériel endommagé. ■ Systèmes en place pour retirer et remplacer le matériel défectueux en toute sécurité et dans les plus brefs délais. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Identifier la date de la prochaine inspection de l'installation électrique des bâtiments. 	Directeur	10/10/13	10/10/13 date de l'inspection 15/11/13		
Travailler en hauteur (par exemple installer des décorations)	Les employés peuvent souffrir de contusions et de fractures quelle que soit la hauteur d'où ils tombent.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aucune pour le moment – le personnel se met debout sur une chaise. ■ Fenêtres intérieures nettoyées par le sous-traitant qui utilise un escabeau. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ne plus se tenir debout sur les chaises. ■ Il sera fait l'acquisition d'un escabeau commercial adapté et le personnel apprendra à s'en servir en toute sécurité. 	Directeur	1/10/13	1/10/13		
Glissades et trébuchements	Le personnel et les visiteurs risquent de se blesser en trébuchant sur des objets ou en glissant sur des produits renversés sur le sol.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Généralement bon entretien. ■ Tous les lieux sont bien éclairés, escaliers compris. ■ Pas de trace de fils ou câbles électriques. ■ Bureaux nettoyés chaque soir. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Meilleur entretien ménager dans la cuisine du personnel, par exemple produits renversés nettoyés plus rapidement. ■ Réparer ou remplacer des dalles de moquette amovibles au deuxième étage. 	L'ensemble du personnel	Dès à présent	1/10/13		
ÉTAPE N° 5 Date de la révision 1/10/2014								
Évaluation effectuée par: Directeur du centre d'appels en concertation avec le personnel								

Exemple 3: Coiffure

Entreprise: Salon de coiffure		Section/Unité:		Date: 1/7/2013		
ÉTAPE N° 1	ÉTAPE N° 2	ÉTAPE N° 3	ÉTAPE N° 4			
Quels sont les risques?	Qui pourrait subir un dommage et de quelle façon?	Quelles mesures avez-vous déjà prises?	D'autres mesures sont-elles nécessaires?	Mesure prise par qui?	Mesure prise à quel moment?	Fait
Travail avec mains humides, par exemple lavage des cheveux, travail sur cheveux mouillés	Le personnel peut souffrir de dermatite, d'une plus grande sensibilité, d'une grande sécheresse de la peau.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gants sans latex fournis au personnel s'il le souhaite. ■ Le personnel a appris à sécher minutieusement ses mains et à les hydrater entre chaque soin. ■ Crème pour mains non parfumée fournie au personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le personnel portera des gants pour travailler avec les mains dans l'eau. ■ Le propriétaire disposera de plusieurs tailles de gants pour que chaque employé trouve une paire à sa taille. ■ Le personnel devra retirer les parures de mains avant chaque tour de service. 	DS et le personnel	15/7/13	11/7/13
Produits pour coiffure et produits chimiques. Tous produits, par exemple décolorants, colorations, solutions pour permanents, liquides de stérilisation, produits chimiques de nettoyage (voir ci-dessous autres précautions spécifiques)	Personnel et clients peuvent avoir une irritation des yeux ou de la peau.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le personnel vérifie et suit les instructions figurant sur les fiches d'information du fournisseur. ■ Le personnel porte des gants sans latex pour mélanger et utiliser les produits et pour nettoyer les bols, etc. ■ Le salon et la réserve sont bien aérés. ■ Les clients doivent être bien protégés avec des serviettes à usage unique. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le propriétaire doit acheter des fontaines oculaires en cas d'éclaboussures. ■ Le personnel doit toujours s'inquiéter du confort des clients. ■ Les produits chimiques ne doivent pas être entreposés au-dessus du niveau des yeux. 	DS	31/1/13	25/7/13
Produits éclaircissants (décolorant)	Personnel et clients peuvent avoir une irritation ou une allergie des yeux, de la peau ou des difficultés respiratoires.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Achat de décolorants non poussiéreux seulement. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Tous les trois mois, le propriétaire vérifiera auprès de son personnel s'il y a des problèmes de peau ou d'allergie. 	DS	1/8/13 puis tous les trois mois	
Peroxyde d'hydrogène révélateur/neutralisant	Personnel et clients peuvent avoir une irritation des yeux ou de la peau.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le personnel a appris à utiliser les concentrations recommandées. Conservé à l'abri de la lumière, de la chaleur et à l'écart d'autres produits. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aucune 			
Colorants oxydatifs	Personnel et clients peuvent avoir une irritation des yeux ou de la peau. Faible probabilité d'une réaction allergique grave.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le personnel vérifie auprès des clients s'ils ont des antécédents allergiques suite à une couleur ou des dommages au cuir chevelu. Si tel est le cas, pas de teinture à moins que le client n'ait un avis contraire du médecin. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le personnel doit effectuer un test d'allergie cutanée, selon les instructions du fabricant, 48 heures avant la pose du produit. 	HC et le personnel	31/5/13	25/5/13

Exemple 3: Coiffure (suite)

ÉTAPE N° 1		ÉTAPE N° 2		ÉTAPE N° 3		ÉTAPE N° 4			
Quels sont les risques?	Qui pourrait subir un dommage et de quelle façon?	Quelles mesures avez-vous déjà prises?	D'autres mesures sont-elles nécessaires?	Mesure prise par qui?	Mesure prise à quel moment?	Fait			
Travail isolé	Seul dans le salon, l'employé peut être victime de violence verbale ou physique.	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'employé sait fermer à clé le salon lorsqu'il est seul. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Appeler le système d'alarme du propriétaire/gérant pour confirmer, en partant du salon, son activation. 	DS et HC	3/7/13	3/7/13			
Lames et instruments	Coupures et éraflures du personnel et des clients. Possible transmission de sang d'une personne à une autre; risque d'infection transmise par le sang.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Après chaque utilisation, les objets tranchants sont nettoyés avec un liquide de stérilisation. ■ Le liquide de stérilisation est changé chaque jour et les instructions du fabricant concernant la dilution sont respectées. ■ Lames jetables utilisées chaque fois que possible et jetées dans des boîtes de sécurité après usage. ■ Trousse de premiers secours conservée dans la réserve. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le propriétaire doit instaurer des contrôles sur place pour s'assurer que le personnel respecte les procédures de stérilisation (y compris vaporisation des tondeuses pour cheveux). ■ Le personnel portera des gants en cas d'entailles ou de coupures. 	DS	30/6/13				
Glissades et trébuchements	Employés et clients risquent de se blesser s'ils trébuchent sur des objets ou câbles qui traînent, ou s'ils glissent sur des cheveux/liquides répandus sur le sol/sur sol mouillé.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Salon bien tenu. ■ Cheveux coupés, rapidement balayés. ■ Essuyer immédiatement l'eau et les produits qui ont été renversés. ■ natte placée à l'entrée du salon. ■ Pas de câbles qui traînent. ■ Le personnel porte des chaussures appropriées. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rappeler au personnel de systématiquement vérifier si des produits ont été renversés et d'utiliser non pas une serpillière mouillée, mais des serviettes ou chiffons en papier pour les nettoyer. ■ Veiller à ce que la surface du sol reste en bon état; lorsqu'il convient de le remplacer, songer à un sol avec de meilleures propriétés antidérapantes. 	HC et le personnel	31/8/13	25/8/13			
Rester debout durant de longues périodes	Le personnel peut souffrir de blessures musculo-squelettiques (par exemple douleurs lombaires, blessures au cou ou à l'épaule et douleurs ou inconfort dans les pieds et les jambes).	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les fauteuils des clients sont entièrement réglables. ■ Les lavabos sont conçus pour minimiser les torsions. ■ Tabourets sur roulettes destinés à être utilisés par le personnel pour couper les cheveux. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le propriétaire doit vérifier les roulements afin de confirmer que tous les travailleurs prennent des pauses régulières. ■ Le propriétaire doit vérifier que les installations sont adaptées à l'état de chacun (par exemple travailleuses enceintes), et les régler pour s'adapter à la personne. 	DS	31/8/13	25/8/13			

Exemple 3 : Coiffure (suite)

ÉTAPE N° 1		ÉTAPE N° 2		ÉTAPE N° 3		ÉTAPE N° 4		
Quels sont les risques?	Qui pourrait subir un dommage et de quelle façon?	Quelles mesures avez-vous déjà prises?	D'autres mesures sont-elles nécessaires?	Mesure prise par qui?	Mesure prise à quel moment?	Fait		
Electricité	Le personnel peut subir un choc électrique ou se brûler en utilisant un appareil électrique mouillé ou défectueux; il y a également un risque d'incendie.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le personnel signale au gérant les prises de courant ou câbles qui sont endommagés. ■ Le personnel sait où se trouve la boîte à fusibles et comment couper l'électricité en cas d'urgence. ■ Séchoirs à cheveux et autre matériel électrique conservés et utilisés loin de toute source d'eau et avec des mains sèches. ■ Matériel électrique acheté auprès d'un vendeur fiable uniquement. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le propriétaire doit procéder à une vérification visuelle des prises mâles, des prises femelles et des câbles tous les six mois. ■ Le gérant doit s'assurer que tout le matériel électrique est tenu à l'écart de l'eau. ■ L'installation électrique doit être contrôlée par un électricien tous les cinq ans; les thermostats d'eau une fois par an. 	DS	11/8/13	7/8/13		
				HC	11/8/13	4/8/13		
				DS	30/9/13	20/9/13		
ÉTAPE N° 5 Date de la révision 1/7/2014								
Evaluation effectuée par: DS & HC								

Exemple 4: Réparation de véhicules à moteur

Entreprise: Garage P & Q		Section/Unité: Réparation de véhicules à moteur (réparations mécaniques seulement)		Date: 6/3/2013		
ÉTAPE N° 1		ÉTAPE N° 2		ÉTAPE N° 3		
ÉTAPE N° 4		ÉTAPE N° 3		ÉTAPE N° 4		
Quels sont les risques?	Qui pourrait subir un dommage et de quelle façon?	Quelles mesures avez-vous déjà prises?	D'autres mesures sont-elles nécessaires?	Mesure prise par qui?	Mesure prise à quel moment?	Fait
Substances dangereuses en contact avec huile usée des moteurs	Les travailleurs peuvent être atteints de dermatite grave ou de cancer de la peau du fait du contact de la peau sur une longue période.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gants en nitrile fournis et utilisés. ■ Salopettes de mécanicien fournies et utilisées. ■ Salopettes de mécanicien régulièrement nettoyées. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le superviseur doit contrôler que les gants sont utilisés. ■ Risques de dermatite et de cancer de la peau à expliquer aux travailleurs. 	JB	14/3/13	12/3/13
Gaz d'échappement toxiques des moteurs de voitures en marche (par exemple monoxyde de carbone)	Les émanations peuvent occasionner des irritations des yeux et des problèmes respiratoires chez les travailleurs.	<ul style="list-style-type: none"> ■ S'assurer que les moteurs ne fonctionnent que dans des zones bien aérées. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le gérant doit étudier la possibilité d'installer un système d'aspiration sur le moteur en marche. 	SP	6/9/13	
Charge de batterie	Les travailleurs peuvent subir des brûlures suite au contact de la peau avec de l'acide durant le chargement de la batterie, en particulier si la batterie est surchargée et explose.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Chargeur breveté, installé par un électricien, utilisé conformément aux instructions. ■ Gants résistants à l'acide et Lunettes de protection fournis et utilisés. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aucune 			
Matériel électrique Matériel fixe, série d'appareils portables (par exemple baladeuses)	Tous les travailleurs peuvent subir un choc potentiellement mortel ou des brûlures s'ils utilisent du matériel électrique défectueux – le matériel mobile est particulièrement fragile. Le matériel défectueux peut aussi déclencher un incendie.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Baladeuses etc. sont à basse tension (24 volts). ■ Peu d'outils à 240 volts sont utilisés, tous sont munis de prises et de câbles industriels. ■ Inspection annuelle de tous les outils mobiles à 240 volts; les utilisateurs ont appris à effectuer des contrôles visuels et à signaler les défauts. ■ Le matériel installé bénéficie d'un entretien régulier. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le gérant doit juger s'il est opportun de remplacer les outils à 240 volts par des solutions pneumatiques ou par des outils à 110 volts. 	SP	26/6/13	
Manutention manuelle	Tous les travailleurs (en particulier ceux dans les entrepôts) peuvent souffrir de maux de dos s'ils soulèvent/transportent régulièrement des objets lourds ou encombrants.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Chariot élévateur utilisé pour transporter du matériel vers l'entrepôt et des pièces vers l'atelier. ■ Autres accessoires de manutention manuelle utilisés (par exemple diables et brouettes). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le gérant doit organiser une formation de manutention manuelle pour les travailleurs dans l'entrepôt. 	SP	10/5/13	

Exemple 4: Réparation de véhicules à moteur (suite)

ÉTAPE N° 1		ÉTAPE N° 2		ÉTAPE N° 3		ÉTAPE N° 4		
Quels sont les risques?	Qui pourrait subir un dommage et de quelle façon?	Quelles mesures avez-vous déjà prises?	D'autres mesures sont-elles nécessaires?	Mesure prise par qui?	Mesure prise à quel moment?	Fait		
Glissades et trébuchements	Travailleurs/visiteurs risquent des blessures telles que fractures s'ils tombent d'une échelle, du haut d'un véhicule ou à cause de zones de stockage surélevées.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Bonne tenue des lieux maintenue grâce à la formation et au suivi. ■ Sols dégraissés une fois par semaine. ■ Granules absorbants et sciure répandus dès que possible sur les liquides renversés sur le sol. ■ Entrées et sorties entretenues. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Indiquer les couloirs et espaces de rangement par des lignes jaunes. ■ Contrôler l'entretien ménager une fois par semaine. 	JB	12/4/13	10/4/13		
Actionner le chariot élévateur	Des blessures telles que fractures peuvent être la cause de: <ul style="list-style-type: none"> ■ un accident avec le chariot élévateur; ■ travailleurs et visiteurs heurtés par un chariot élévateur; ■ travailleurs tombant d'un chariot élévateur; ■ chute d'objets du chariot élévateur sur les travailleurs et visiteurs; et ■ le chariot élévateur bascule. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Tous les ouvriers sont formés et compétents pour utiliser le chariot élévateur. ■ Le chariot est régulièrement entretenu et examiné tous les six mois pour déceler toute défaillance. ■ Sol entretenu selon des normes raisonnables. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le superviseur doit évaluer le bien-fondé d'un chariot élévateur actionné par un conducteur à pied. ■ Formation de recyclage pour les ouvriers à organiser tous les trois ans. 	JB SP	1/6/13 25/7/13	17/3/13		
Mouvements de véhicules	Risque de blessures telles que fractures si des véhicules heurtent des travailleurs ou des visiteurs.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Parking sécurisé pour les clients sans nécessité de faire marche arrière. ■ Allées indiquées pour les piétons. ■ Véhicules conduits doucement à l'entrée/sortie et autour des lieux. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le superviseur doit contrôler la vitesse des voitures entrant/sortant et autour des lieux. 	JB	29/3/13	31/3/13		
Incendie général	Le bâtiment peut brûler, travailleurs et visiteurs peuvent être prisonniers des flammes. Les travailleurs peuvent souffrir de brûlures graves ou mortelles si l'essence se répand sur eux et s'enflamme.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Il est interdit de fumer dans toutes les zones de travail. ■ Alarmes incendie entretenues et testées par le fabricant. ■ Extincteurs fournis et inspectés dans le cadre d'un contrat. ■ Comme toutes les zones de travail disposent d'un accès direct sur l'extérieur, il n'est pas nécessaire de prévoir des sorties de secours spéciales. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le gérant doit organiser des formations pour enseigner aux travailleurs comment utiliser les extincteurs. ■ Prévoir un exercice d'évacuation en cas d'incendie une fois par an. 	SP RB	1/5/13 11/9/13			

Exemple 4: Réparation de véhicules à moteur (suite)

ÉTAPE N° 1		ÉTAPE N° 2		ÉTAPE N° 3		ÉTAPE N° 4							
Quels sont les risques?	Incidences causés par l'essence	Qui pourrait subir un dommage et de quelle façon?		Quelles mesures avez-vous déjà prises?	<ul style="list-style-type: none"> ■ Extracteur de carburant utilisé pour vider le réservoir à carburant à l'extérieur. ■ Déversements immédiatement ramassés. ■ Nettoyage des pièces dans un système de recirculation de la paraffine, pas de carburant. 	D'autres mesures sont-elles nécessaires?	<ul style="list-style-type: none"> ■ Donner plus d'indications aux travailleurs sur le travail sans danger avec de l'essence. 	Mesure prise par qui?	SP	Mesure prise à quel moment?	20/3/13	Fait	
ÉTAPE N° 5		Date de la révision		8/1/2014									
Evaluation effectuée par: Gérant du Garage SP													

Exemple 5: Nettoyage des bureaux

Entreprise: Nettoyage LJ		Section/Unité: Nettoyage des bureaux		Date: 1/8/2013		
ÉTAPE N° 1	ÉTAPE N° 2	ÉTAPE N° 3	ÉTAPE N° 4			
Quels sont les risques?	Qui pourrait subir un dommage et de quelle façon?	Quelles mesures avez-vous déjà prises?	D'autres mesures sont-elles nécessaires?	Mesure prise par qui?	Mesure prise à quel moment?	Fait
Glissades, trébuchements et chutes	Le personnel et autres personnes risquent de se blesser (par exemple fractures ou contusions) s'ils trébuchent sur des objets, glissent sur des liquides répandus au sol ou sur des sols humides et s'ils tombent.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Bon entretien dans la société du client. ■ Cônes de signalisation placés dans les endroits où les sols sont humides. ■ La société cliente demande au personnel de ne pas marcher sur les sols humides. ■ Les nettoyeurs utilisent la prise électrique la plus proche de l'endroit où ils travaillent pour réduire le risque de trébuchement sur les fils électriques. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pour réduire encore le risque de glissades, instaurer un système de nettoyage des sols durs en deux temps (lavage à grande eau suivi d'un balayage). ■ Demander aux nettoyeurs de porter des chaussures confortables (par exemple chaussures à semelles plates dotées d'une bonne adhérence). 	Directeur	31/8/13	Système introduit le 8/8/13
Contact avec de l'eau de javel et autres produits chimiques de nettoyage	Le personnel risque d'avoir des problèmes de peau tels que des dermatites et des lésions aux yeux en cas de contact direct avec de l'eau de javel ou autres produits chimiques de nettoyage comme des solvants ou des détergents. Les vapeurs chimiques peuvent causer des problèmes respiratoires.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Lorsqu'ils commencent, il est demandé aux employés s'ils ont des problèmes de santé (par exemple problèmes de peau lorsqu'ils utilisent des produits chimiques). ■ Serpillières et brosses à long manche et solides gants en caoutchouc sont fournis; le personnel a appris à s'en servir. ■ L'ensemble du personnel a reçu une formation sur les risques, l'emploi et le stockage des produits chimiques. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Etudier la possibilité de remplacer les produits chimiques signalés comme «irritants» par des produits plus doux. ■ Rappeler aux membres du personnel qu'ils signalent tout problème de santé qui, à leurs yeux, pourrait provenir du nettoyage et qu'ils vérifient si la peau de leurs mains est sèche, rouge ou si elle démange. 	Directeur	7/10/13	
Troubles musculo-squelettiques et blessures	Les employés risquent de souffrir de blessures telles que des problèmes de dos s'ils tentent de soulever des objets lourds et/ou encombrants comme des machines à laver ou des seaux remplis d'eau, ou s'il leur est demandé de travailler dans des positions inconfortables.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Matériel de nettoyage fourni à chaque étage. ■ Serpillières, brosses et chiffons avec long manche prévu pour réduire le besoin de s'étirer et de se pencher. ■ Les seaux ne doivent pas être pleins. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rappeler aux membres du personnel de laver les gants après usage. ■ Etablir un nouveau système de nettoyage – essoreuse avec long manche pour réduire la force nécessaire pour essorer la serpillière, et seau sur roulettes afin de moins le soulever et le porter (voir «glissades, trébuchements et chutes»). 	Directeur	7/8/13	4/7/13
				Directeur	7/8/13	4/7/13
				Directeur	1/11/13	

Exemple 5: Nettoyage des bureaux (suite)

ÉTAPE N° 1		ÉTAPE N° 2		ÉTAPE N° 3		ÉTAPE N° 4		
Quels sont les risques?	Qui pourrait subir un dommage et de quelle façon?	Quelles mesures avez-vous déjà prises?	D'autres mesures sont-elles nécessaires?	Mesure prise par qui?	Mesure prise à quel moment?	Fait		
Travail en hauteur	Les employés risquent des contusions et fractures s'ils font une chute de hauteur, quelle qu'elle soit.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le personnel n'a pas à travailler avec escabeaux, etc. et il est tenu de ne pas le faire. ■ Il est interdit de se mettre debout sur les chaises. ■ Le personnel a reçu une formation pour procéder au nettoyage des escaliers en toute sécurité. 	■ Aucune					
Travail isolé	Les employés peuvent tomber subitement malades ou avoir un accident en travaillant seul et être dans l'incapacité d'appeler de l'aide.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les agents de nettoyage signent, à la réception, la feuille de présence à l'entrée et à la sortie. S'ils ne sont pas partis à 19h15, les agents de sécurité vont à leur recherche. 	■ Aucune					
Nettoyage mécanique des sols	Les employés et autres personnes risquent de se blesser suite à une utilisation inappropriée de la machine (par exemple si la machine devait se renverser et blesser pieds ou chevilles).	<ul style="list-style-type: none"> ■ La machine fournie est celle qui convient pour le travail. ■ Les nettoyeurs ont reçu une formation pour utiliser la machine en toute sécurité. ■ La machine est régulièrement contrôlée par une personne compétente et un entretien est effectué si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rappeler aux nettoyeurs de ne pas utiliser la machine s'ils ont des doutes pour leur sécurité. 	Directeur	7/8/13	2/8/13		
Installations électriques	Le personnel risque de subir un choc électrique ou des brûlures si le matériel électrique est défectueux.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le personnel vérifie si des prises, câbles et interrupteurs sont endommagés avant d'utiliser les machines de nettoyage. ■ Si un défaut est constaté, la machine est retirée puis réparée par un employé compétent. ■ Le personnel a appris à ne pas éclabousser de l'eau près des prises de courants ou appareils électriques. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le directeur doit régulièrement vérifier les prises, câbles et interrupteurs des machines de nettoyage. 	Directeur	2/8/13	2/8/13		
<p>ÉTAPE N° 5 Date de la révision 1/8/2014</p>								
<p>Evaluation effectuée par: Directeur</p>								

ANNEXE: Informations complémentaires

De nombreux outils et méthodologies d'évaluation des risques sont disponibles pour aider les entreprises et les organisations à évaluer leurs propres risques. Le choix de la méthode dépendra des conditions inhérentes au lieu de travail, comme le nombre de travailleurs, le type d'activités et d'équipements, des caractéristiques particulières au lieu de travail et des risques spécifiques.

Les outils d'évaluation des risques les plus répandus sont les listes de contrôle qui sont un moyen efficace pour aider à identifier les dangers. Parmi les autres types d'outils figurent les guides, les documents d'orientation, les manuels, les brochures, les questionnaires et les «outils interactifs» (logiciel interactif gratuit, y compris les applications téléchargeables qui sont généralement propres à un secteur). Ces outils peuvent être soit génériques, soit propres à une branche ou à un risque.

Dans la rubrique relative aux bonnes pratiques et à l'information qui figure ci-dessous, vous trouverez la liste de certaines publications dans lesquelles accéder à cette information et à ces outils.

Où trouver les bonnes pratiques et l'information?

Organisations internationales et régionales

1. Organisation internationale du Travail (OIT)

- *Principes directeurs concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail: ILO-OSH 2001*, BIT, Genève. Accessible sur <http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/Gd-greports/@publ/documents/publication/wcms_publ_9221116344_en.pdf>.
- *Amélioration du travail dans les petites entreprises (WISE)*. Programme sur les conditions de travail et d'emploi (TRAVAIL), BIT, Genève. Accessible sur <http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---travail/documents/instructionalmaterial/wcms_152471.pdf>.
- Le manuel WISE pour les formateurs. Programme sur les conditions de travail et d'emploi (TRAVAIL), BIT, Genève. Accessible sur <http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---safework/documents/instructionalmaterial/wcms_110322.pdf> [en anglais].

2. Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU OSHA)

- Le rôle principal joué par les outils d'évaluation des risques est fixé dans la Directive-cadre relative à la sécurité et la santé de l'UE: Directive du Conseil 89/391/CEE du 12 juin 1989 sur l'introduction des mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail. Accessible sur <<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:1989:183:0001:0008:FR:PDF>>.
- EU OSHA a développé une base de données d'outils d'évaluation des risques regroupant des outils de toute l'Europe. Ces outils sont gratuits et disponibles en ligne. La base de données est régulièrement mise à jour et de nouveaux outils y sont ajoutés. Accessible sur <<http://osha.europa.eu/en/practical-solutions/risk-assessment-tools>>.

- Recommandations sur l'évaluation des risques au travail: Santé et sécurité. Commission européenne, Direction générale V (Direction Santé publique et Sécurité du travail), 1996, ISBN 92-827-4278-4. Accessible sur <<http://osha.europa.eu/en/topics/riskassessment/guidance.pdf>> [en anglais].
- Aspects essentiels de l'évaluation des risques. Il s'agit d'un guide d'introduction à l'évaluation des risques comprenant des listes de contrôle relatives à différents dangers et secteurs professionnels et des exemples de mesures préventives pouvant être utilisées pour réduire le risque. Accessible sur <<http://osha.eu/en/campaigns/hwi/about/material/rat200>>.

Organisations nationales

De nombreuses organisations travaillant sur la sécurité et la santé au travail ont produit des publications qui peuvent être consultées afin d'obtenir de plus amples renseignements lors des évaluations des risques. Il peut s'agir de brochures, de fiches d'information ou encore de manuels pratiques. Certains de ces documents visent des secteurs ou abordent des risques spécifiques. Beaucoup sont gratuits et présentent l'avantage d'être rédigés dans la langue locale.

Parmi les sources d'information intéressantes figurent les organisations dans les pays suivants:

- Canada: Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCOHS). Accessible sur <<http://www.ccohs.ca/ccohs.html>>.
- Espagne: L'Institut national de la sécurité et santé au travail (INSHT) a publié une série de dix-sept guides techniques sur l'évaluation des risques. Accessible sur <<http://insht.es/portal/site/Insht/menuitem.lf13bc79ab34c578c2e8884060961ca/?gnextoid=d8388dd6caa62110VgnVCM100000dc0ca8c0RCRD&vgnnextchannel=75164a7f8a651110vgnVCM100000dc0ca8c0RCRD>>.
- Finlande: L'Institut finlandais pour la santé au travail. Accessible sur <http://www.ttl.fi/en/safety/risk_assessment/pages/default.aspx>.
- France: *Évaluation des risques professionnels*, Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention d'accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS), 2009. Accessible sur <http://www.inrs.fr/hm/evaluation_des_risques_professionnels.html>.
- Irlande: *Recommandations sur l'évaluation des risques et les consignes de sécurité*, l'Autorité irlandaise de santé et de sécurité, 2006. Accessible sur <http://www.hsa.ie/eng/Publications_and_Forms/Publications/Safety_and_Health_Management/Guidelines_on_Risk_Assessments_and_Safety_Statements.pdf> [en anglais].
- Norvège: L'Autorité norvégienne chargée de l'inspection du travail. Accessible sur <<http://www.arbeidstilsynet.no/artikkel.html?tid=79289>>.
- Royaume-Uni: Le site Web du Health and Safety Executive sur l'évaluation des risques comprend de nombreux cas pratiques relatifs à différents secteurs et sujets liés à la sécurité et à la santé. Accessible sur <<http://www.hse.gov.uk/risk/>>.
- Suède: *Étude et évaluation des risques dans une gestion systémique de l'environnement de travail – un guide*. L'Autorité suédoise de l'environnement de travail (Arbetsmiljöverket), 2003, deuxième édition 2004, ISBN 91-7464-449-1. Accessible sur <<http://www.av.se/dokument/inenglish/books/h375eng.pdf>> [en anglais].

**Service de l'administration du travail, de l'inspection du travail
et de la sécurité et de la santé au travail (LABADMIN/OSH)**

Bureau international du Travail

Route des Morillons 4

CH-1211 Genève 22

Suisse

TEL. +41 22 7996715

FAX +41 22 7996878

www.ilo.org

ISBN 978-92-2-22706-5-1



9 789222 270651